



Rapport de vérification du Programme infrastructures Canada en date du 31 mars 2006

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Juin 2006

Contenu

Introduction	1
Énoncé d'assurance	1
Notre approche de vérification	2
Statut des vérifications du Programme infrastructures Canada	3
Observations et recommandations	6
Autre travail de vérification encore nécessaire	11
Annexes	B
Annexe A – Exigences du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada en matière de vérification et objectifs des ententes du Programme infrastructures Canada	A
Annexe B – Notre approche de vérification	B
Annexe C – Résumé des procédures de vérification effectuées par Grant Thornton	D
Annexe D – Observations et recommandations spécifiques pour les régions	E
<i>Réponse régionale de DEO</i>	D
Annexe E – Registre des questions	E
Annexe F – Autre travail de vérification nécessaire, après le 31 mars 2006	F
Annexe G – Stratégie pour terminer la vérification du Programme infrastructures Canada – Partie 1, Contrôles du programme, décembre 2005	G
Annexe H – Guide de mise en œuvre d'un cadre de vérification axé sur les risques pour le Programme Infrastructure Canada Décembre 2005	55
Annexe I – Guide de mise en œuvre d'un cadre de vérification axé sur les risques pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale du Programme Infrastructure Canada	65

Introduction

Le directeur de la Vérification interne de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a demandé à Grant Thornton de fournir un énoncé d'assurance indépendant et objectif à l'effet que :

- 1) le Programme infrastructures Canada mis en œuvre par Diversification de l'économie de l'Ouest a satisfait toutes les exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et d'Infrastructure Canada (INFC) en matière de vérification, de la création du programme jusqu'au 31 mars 2006;
- 2) les contrôles de gestion et administratifs du Programme infrastructures Canada (PIC) ont fonctionné de manière efficace de la création du programme jusqu'au 31 mars 2006.

Dans la réalisation de ce projet, nous avons élaboré les documents suivants :

- Stratégie pour terminer la vérification du Programme infrastructures Canada – Partie 1 Contrôles de programme, décembre 2005;
- Un guide pour la mise en œuvre du Cadre de vérification axé sur les risques du Programme infrastructures Canada, décembre 2005;
- Un guide pour la mise en œuvre du Cadre de vérification axé sur les risques du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale d'Infrastructure Canada, décembre 2005.

Ces documents figurent aux annexes G, H et I du présent rapport.

La portée de notre travail inclut un examen des résultats des vérifications effectuées par d'autres vérificateurs mandatés par les différentes régions pour effectuer des plans de vérification annuels spécifiques. Les noms de ces vérificateurs et un résumé de leur travail figurent également dans le présent rapport.

Énoncé d'assurance

En nous fondant sur les résultats de nos procédures énoncées dans le présent rapport et sur ceux des vérificateurs mandatés par les quatre régions, nous fournissons une assurance raisonnable que les exigences de vérification du SCT, d'INFC et des ententes fédérales du Programme infrastructures Canada ont été satisfaites de la création du programme jusqu'au 31 mars 2006. La description de ces exigences figure à l'annexe A.

En outre, nous pouvons fournir une assurance raisonnable que les contrôles de gestion et administratifs du Programme infrastructures Canada ont fonctionné efficacement de sa création jusqu'au 31 mars 2006, notamment :

- a) le strict respect des buts prévus pour les fonds dépensés;
- b) le respect des obligations environnementales;
- c) le caractère approprié et l'efficacité de la collecte d'information sur les avantages prévus.

Pendant nos visites des régions, nos discussions avec la direction régionale et du secrétariat, et notre examen des dossiers de projets, nous avons trouvé que les personnes responsables de l'administration et de la surveillance des projets du Programme infrastructures Canada connaissaient bien les exigences du programme, faisaient preuve de diligence dans la gestion des risques et étaient consciencieuses dans l'administration du programme.

Notre approche de vérification

Nous avons examiné les politiques et les lignes directrices du SCT et d'INFC ainsi que les modalités des ententes fédérales-provinciales afin de déterminer les exigences de vérification pour le Programme infrastructures Canada. Une de ces exigences était l'utilisation d'un Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR). Comme nous avons déterminé que cette approche n'avait pas été élaborée, nous avons travaillé avec le Comité de gestion pour élaborer un cadre permettant d'évaluer et de classer les risques tant pour le programme que pour les projets ou les bénéficiaires.

Lorsque nous avons mis le cadre en application, six secteurs clés du Programme infrastructures Canada et 122 projets ont été cernés comme ayant les risques les plus élevés (66 en Colombie-Britannique, 35 en Alberta, 11 en Saskatchewan et 10 au Manitoba). Les six risques clés de programme étaient les suivants :

1. échec du contrôle de gestion;
2. financement de coûts non admissibles;
3. absence de collecte d'information sur les avantages prévus;
4. compte non suffisamment tenu de l'économie (pas d'appel d'offres);
5. efficacité et efficience (retards pour la réalisation des projets);
6. non respect des lois, surtout les lois environnementales.

Une liste des 122 projets cernés figure à l'annexe G du présent rapport. Le CVAR a permis de cerner que, sur les 554 millions de dollars de dépenses pour les projets approuvés, 315 millions dollars, soit 57 p. 100, sont allés à des projets à risques élevés et nécessitant l'application de procédures de vérification.

Sur le fondement de cette évaluation et du classement des risques du programme autant que des risques des projets, nous avons élaboré un plan de vérification pour le Programme infrastructures Canada. Le plan de vérification a permis de cerner le besoin de mettre à l'essai les contrôles pour six secteurs clés de programme dans le cas de 122 projets. Nous avons ensuite comparé ce plan de vérification au travail de vérification effectué par les régions. Nous avons alors cerné des écarts entre notre plan et le travail de vérification effectué par d'autres vérificateurs à ce jour. Un type d'écart est la différence pour l'accent mis sur les six contrôles de programmes exigés en vertu de l'entente; l'autre type est la différence dans les projets sélectionnés pour la vérification. Après avoir confirmé ces écarts avec le Comité de gestion, nous avons effectué le travail de vérification nécessaire pour éliminer ces écarts. Nos tests de contrôle ont été effectués sur les 122 projets. Les résultats de ces tests constituent le fondement de notre énoncé d'assurance et des recommandations articulées dans le présent rapport.

Le plan a aussi permis de cerner que, pour le risque de « financement de coûts non admissibles », il faudrait faire d'autres tests sur les pièces justificatives des projets terminés au 31 mars 2006. Des 122 projets à risques élevés, 90 n'étaient pas terminés ou on n'avait pas présenté les dernières demandes au 31 mars 2006. Des 32 autres projets, 20 avaient été examinés par des vérificateurs mandatés par les régions. Nous avons donc effectué les procédures de vérification nécessaires pour les 12 autres projets afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les coûts étaient admissibles.

Les détails des tâches spécifiques de notre approche sont présentés à l'annexe B.

Statut des vérifications du Programme infrastructures Canada

Notre énoncé d'assurance est fondé sur les résultats des vérificateurs mandatés par chaque comité de gestion régional du Programme infrastructures Canada et sur le travail effectué par Grant Thornton pour éliminer les écarts avec le plan de vérification. On fournit un résumé de ce travail de vérification ci-dessous.

1. Travail de vérification effectué par les régions

Chaque région a établi son approche pour sélectionner les projets et les contrôles de programmes à examiner.

En Colombie-Britannique, les vérifications ont été effectuées par Conseils et Vérification Canada (CVC) et par Internal Audit and Advisory Services, un groupe de vérification provincial. Une vérification initiale par Conseils et Vérification Canada visait surtout à déterminer si les bénéficiaires comprenaient bien les modalités de l'entente de contribution du programme Infrastructures Canada-Colombie-Britannique (PICCB). Cette approche prenait pour acquis que, si le bénéficiaire comprenait bien l'entente, il y avait de plus fortes chances qu'il respecte les contrôles de programme nécessaires en vertu de l'entente. Des vérifications ultérieures ont porté sur les contrôles du programme et l'admissibilité des coûts pour les demandes individuelles. Avec le travail de vérification mené par Grant Thornton, on a vérifié 20 des 66 projets à risques élevés

cernés par le cadre. Quarante-six (46) projets doivent encore être terminés avant qu'on puisse les soumettre à une vérification.

En Alberta, KPMG a effectué 22 vérifications de projets sur les 35 projets à risques élevés cernés par le cadre. L'accent du contrôle de programme pour ces vérifications consistait à vérifier l'admissibilité des coûts présentés dans les demandes individuelles. Treize (13) projets sont encore en cours et doivent être terminés avant qu'on puisse les soumettre à une vérification.

En Saskatchewan, des 11 projets à risques élevés cernés par le cadre, 4 projets ont été vérifiés par un ancien membre de l'équipe de DEO. Quatre autres projets qui ont été examinés par Grant Thornton contenaient assez d'information pour qu'on en vérifie l'assurance. L'accent du contrôle du programme pour ces vérifications consistait à vérifier l'admissibilité des coûts présentés dans les demandes individuelles. La vérification a aussi permis d'examiner les appels d'offres, les avantages prévus, l'évaluation environnementale et le processus de notation. Trois (3) autres projets sont encore en cours et doivent être terminés avant qu'on puisse les soumettre à une vérification.

Au Manitoba, des 10 projets à risques élevés cernés par le cadre, 5 projets ont été vérifiés par le bureau de Winnipeg de Grant Thornton. L'accent du contrôle du programme pour ces vérifications consistait à vérifier l'admissibilité des coûts présentés dans les demandes individuelles. La vérification a aussi permis d'examiner les systèmes en place pour surveiller les avantages prévus, l'évaluation environnementale et les processus de notation. Cinq (5) projets sont encore en cours et doivent être terminés avant qu'on puisse les soumettre à une vérification.

Toutes les régions ont mené un certain nombre d'autres vérifications sur des projets dont les risques seraient moins élevés à la lumière du Cadre de vérification axé sur les risques.

2. Travail de vérification effectué pour éliminer les écarts

Grant Thornton a effectué le travail de vérification nécessaire pour éliminer les écarts en matière de contrôle de programme et de vérification des projets entre les vérifications menées par les régions et le Plan de vérification. Nous avons utilisé les 122 projets à risques élevés cernés comme fondement pour notre examen des contrôles. Nous avons tenu compte de toutes les vérifications terminées au moment de nos visites dans les régions.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de ce travail et des écarts connexes. Ces derniers sont tous dans les secteurs du contrôle de programme, sauf s'il y a indication contraire.

	Nombre de projets sélectionnés pour éliminer les écarts			
Secteurs de risques du contrôle de programme	C.-B.	Alberta	Saskatchewan	Manitoba

Contrôles de gestion	Aucun écart ¹	11	11	Aucun écart ¹
Avantages prévus	14	11	11	10
Appels d'offres	5	11	Aucun écart ¹	7
Exigences environnementales	10	10	10	5
Dates de fin des projets	8	10	8	6

¹ Aucun écart cerné. Abordé de manière appropriée par les vérifications régionales.

L'annexe C présente les détails des procédures de vérification menées par Grant Thornton afin d'éliminer les écarts entre notre plan de vérification axé sur les risques et le travail de vérification effectué par les régions. Nous avons également déterminé que 3 projets à risques élevés terminés n'avaient pas été soumis à des vérifications pour valider l'admissibilité des coûts. Par conséquent, Grant Thornton a obtenu des exemplaires des factures à l'appui de ces projets afin de fournir la validation nécessaire.

Observations et recommandations

Nous avons réalisé notre mandat en deux volets. Pour le premier, nous avons reçu pour mandat de cerner les « écarts » entre les différentes vérifications effectuées jusqu'au 31 mars 2006 et les exigences en matière de vérification du SCT, d'INFC et des ententes du Programme infrastructures Canada. Pour le deuxième volet, nous avons reçu pour mandat d'effectuer le travail de vérification nécessaire pour éliminer les « écarts ». Par conséquent, nous avons articulé un certain nombre de recommandations spécifiques pour chaque région à partir de notre travail dans ces deux volets. Ces recommandations figurent à l'annexe D. Ci-dessous, nous avons également résumé ces recommandations de manière plus générale.

En outre, nous avons élaboré des observations et des recommandations secondaires qui figurent dans le Registre des questions fourni à l'annexe E.

A) Détermination des écarts

Les deux recommandations suivantes portent sur les secteurs où on n'avait pas entièrement abordé les objectifs de vérification nécessaires dans les plans de vérification des régions. On ne devrait pas déduire de ces recommandations que les contrôles de gestion ne sont pas en place.

1. Cadre de vérification axé sur les risques

Observation

Le SCT exige qu'on élabore des plans de vérification à l'aide d'une approche axée sur les risques. Cela comprend une évaluation des risques des objectifs du programme et des projets. Pour orienter cette démarche, le SCT a élaboré un *Guide du Cadre de vérification axé sur les risques*. Notre examen des plans de vérification des régions a permis de déterminer que, même si les régions ont intuitivement adopté une approche « axée sur les risques » dans leur sélection des vérifications de projets, elles n'ont pas officiellement adopté un Cadre de vérification axé sur les risques pour la planification de leurs vérifications.

Recommandation

Nous avons élaboré un guide présenté à l'annexe H – Un guide pour la mise en œuvre du Cadre de vérification du Programme infrastructures Canada. Nous recommandons que les différentes régions adoptent le cadre décrit dans ce guide pour sélectionner les prochains projets à vérifier. Cela ne doit pas cependant empêcher les régions d'utiliser

leur pouvoir discrétionnaire pour choisir des projets supplémentaires si elles cernent un problème spécifique. À l'avenir, nous croyons que le cadre pourrait être peaufiné. Premièrement, les projets pour lesquels le pourcentage de contribution est moins élevé pourraient être considérés comme des projets à risque moins élevé. Deuxièmement, les projets désignés devraient être perçus comme des projets à risques plus élevés.

2. Exigences des ententes du Programme infrastructures Canada en matière de vérification

Observation

Les ententes du Programme infrastructures Canada énoncent six objectifs de vérification spécifiques. Notre examen des plans de vérification des différentes régions nous a permis de déterminer que tous les plans de vérification n'abordaient pas ces objectifs. Le tableau ci-dessous résume jusqu'à quel point les plans de vérification abordent ou pas les objectifs de vérification.

Objectifs de vérification	Objectif abordé?			
	O-Oui	N-Non	P- Partiellement	
	C.-B.	Alberta	Sask	Man
Examen des contrôles de gestion	O	N	P	O
Évaluation du système de collecte de l'information sur les « avantages prévus »	O	N	O	O
Vérification du respect des lois, surtout des lois environnementales	O	N	O	O
Examen des preuves de l'utilisation d'appels d'offres ou d'une diligence raisonnable équivalente	N	N	O	N
Évaluation du caractère approprié des systèmes et des pistes de vérification	O	N	P	O
Assurance que seuls les coûts admissibles sont encourus	O	O	O	O

Importance

Le tableau ci-dessus souligne les différences entre les plans de vérification des différentes régions. Chaque région a élaboré un plan de vérification à partir de ce qu'elle croyait approprié pour son évaluation intuitive des risques en général et de ceux qui lui sont spécifiques. Tous ces plans et le travail de vérification connexe abordaient un ou plus d'un des objectifs de vérification énoncés dans les ententes. Cependant, ce ne sont pas tous les plans ou toutes les procédures de vérification connexes qui abordaient tous les objectifs de vérification énoncés.

Pour les secteurs où les objectifs de vérification n'ont pas été abordés, Grant Thornton a élaboré un plan de vérification supplémentaire fondé sur une évaluation des risques connexes. Ce plan vise à éviter le dédoublement du travail de vérification effectué par les régions.

Recommandations

Dans la préparation des prochains plans de vérification, les régions devraient veiller à ce que ces plans abordent tous les objectifs de vérification énoncés dans les ententes du Programme infrastructures Canada. Ces plans devraient comprendre une évaluation des risques associée aux objectifs de vérification et une stratégie de vérification pour s'assurer qu'on a abordé les principaux risques.

B) Élimination des écarts

Les deux prochaines recommandations découlent du travail effectué par Grant Thornton en vue de satisfaire les exigences en matière de vérification.

Observation

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, nous avons déterminé que les régions n'avaient pas abordé tous les objectifs de vérification énoncés dans les ententes du Programme infrastructures Canada. Par conséquent, nous avons effectué les tests de vérification nécessaires pour déterminer si tous les objectifs de vérification avaient été réalisés. Nos tests comprenaient un examen des contrôles de programme reliés à ces objectifs. Les résultats de ces tests indiquaient que certains contrôles n'avaient pas été pleinement abordés dans tous les secteurs ou toutes les régions. Le tableau suivant résume la mise en place de contrôles de programme appropriés compte tenu des objectifs de vérification du Programme infrastructures Canada.

Objectifs de contrôle	Contrôles abordés?			
	O-Oui	N-Non	P- Partiellement	
	C.-B.	Alberta	Sask.	Man.
Un système pour saisir l'information sur les « avantages prévus »	O	O	O	O
Contrôle pour veiller au respect des lois, surtout des lois environnementales	O	O	O	O
Obtention de preuves d'appels d'offres ou d'une diligence raisonnable équivalente	N	N	O	N
Maintien des systèmes appropriés et de pistes de vérification	P	O	O	O
Surveillance de l'admissibilité des coûts	P	O	O	O

Recommandations

Le tableau ci-dessus indique les secteurs où les contrôles n'ont pas été abordés. Les recommandations suivantes portent sur ces secteurs.

1. Appels d'offres

Nous recommandons que DEO examine ses processus pour veiller à ce qu'ils comprennent la surveillance de l'information sur les appels d'offres.

Le processus d'adjudication des marchés est une exigence pour la plupart des projets, et nos tests ont confirmé que ce processus avait été utilisé dans la plupart des cas. Il

comprend trois grands volets : l'appel d'offres, le dépouillement des offres et le choix du fournisseur. Cependant, à l'exception de la Saskatchewan, les régions n'ont pas de politiques ou de pratiques spécifiques de surveillance pour veiller à ce que tous les projets du programme d'Infrastructures Canada fassent l'objet de pratiques semblables afin de démontrer qu'on tient compte des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience.

2. Documents à l'appui des demandes

Nous recommandons que DEO examine le genre de preuves à obtenir pour tous les projets. L'obtention des factures à l'appui des coûts de projets pourrait diminuer la somme de travail de vérification nécessaire tout en minimisant les risques.

La Colombie-Britannique ne recueille pas des factures pour toutes les demandes payées. La région compte sur les contrôles de gestion de l'organisation responsable du projet, ainsi que sur les vérifications pour veiller à ce que seuls les coûts admissibles soient remboursés. Nous croyons que le nombre de vérification à ce jour n'est pas suffisant pour fournir l'assurance nécessaire dans ces circonstances.

Autre travail de vérification encore nécessaire

Grant Thornton a terminé la vérification de l'écart jusqu'au 31 mars 2006. L'information sur le travail de vérification à effectuer du 1^{er} avril 2006 jusqu'à la fin du programme d'Infrastructures Canada figure à l'annexe F.

Annexes

Annexe A – Exigences du Conseil du Trésor et d’Infrastructures Canada en matière de
Vérification et objectifs des ententes du Programme infrastructures
Canada

Annexe B – Notre approche de vérification

Annexe C – Résumé des procédures de vérification effectuées par Grant Thornton

Annexe D – Observations et recommandations spécifiques pour les régions

Annexe E – Registre des questions

Annexe F – Autre travail de vérification nécessaire après le 31 mars 2006

Annexe G – Stratégie pour terminer la vérification du Programme infrastructures Canada
– Partie 1, Contrôles du programme, décembre 2005

Annexe H – Un guide pour la mise en œuvre du Cadre de vérification axé sur les risques
du Programme infrastructures Canada, décembre 2005

Annexe I – Un guide pour la mise en œuvre de Cadre de vérification axé sur les risques
du Fonds sur l’infrastructure municipale rurale d’Infrastructure Canada, décembre 2005

Annexe A – Exigences du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada en matière de vérification et objectifs des ententes du Programme infrastructures Canada

Voici un résumé des exigences du Conseil du Trésor, d'Infrastructure Canada et des ententes du programme d'Infrastructures Canada.

Conseil du Trésor

Le Conseil du Trésor exige l'élaboration d'un Cadre de vérification axé sur les risques qui tient compte des risques reliés au financement, des bénéficiaires et des objectifs de vérification de l'entente.

Le Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR) doit comprendre :

- une partie sur la méthode expliquant la définition du risque et le processus utilisé;
- l'identification des parties participant au processus;
- une matrice du risque expliquant les critères et définissant les niveaux d'impact ainsi que la probabilité;
- une discussion sur les mesures d'atténuation des risques, y compris les contrôles de gestion;
- un résumé de l'incidence des risques sur l'étendue du travail de vérification;
- la détermination des bénéficiaires qui feront l'objet d'une vérification;
- l'articulation des mesures de suivi nécessaires à la lumière des résultats de la vérification.

Ce cadre détermine aussi les éléments suivants : le choix des vérificateurs; la portée, la fréquence et le calendrier des vérifications; la coordination des vérifications avec d'autres.

Le choix des vérificateurs a déjà été effectué, et aucune autre suggestion à cet égard n'a de valeur actuellement. Le présent document porte sur les orientations suivantes quant à la fréquence des vérifications. En outre, le calendrier est déjà bien entamé, et des suggestions à cet effet seraient redondantes. Enfin, la coordination des vérifications avec d'autres a été réglée partiellement lors d'une rencontre avec le Comité de gestion.

L'approche visant à éliminer les écarts jusqu'au 31 mars 2006 tient compte du travail déjà accompli par d'autres vérificateurs. Elle devrait donc satisfaire les exigences du CVAR.

Le CVAR exige aussi une évaluation du programme effectuée séparément par Conseils et Vérification Canada. Une évaluation à mi-mandat a été effectuée en novembre 2005. Cela correspond bien aux exigences du CVAR.

Infrastructure Canada

Infrastructure Canada exige l'atteinte des objectifs de vérification énoncés dans les ententes du Programme infrastructures Canada avec les différentes provinces. Ces objectifs sont les suivants :

- a) Évaluer la gestion et l'administration générales du Programme infrastructures Canada;
- b) Déterminer si les fonds ont été dépensés pour les buts prévus et en respectant les principes d'économie, d'efficacité et d'efficience, en examinant le choix des projets et les processus d'approbation des paiements. Cela comprend la nature et la portée des documents à l'appui, l'exactitude de l'information sur les demandes et les preuves de l'obtention des autorisations appropriées, ainsi que tout autre examen de la diligence raisonnable, s'il y a lieu;
- c) Évaluer la conformité du projet aux lois appropriées, et surtout aux lois environnementales, notamment les processus d'examen, d'évaluation et de suivi (NOTA : Bien que l'accent soit surtout sur le caractère approprié du système de gestion environnementale et la conformité, il peut s'avérer qu'une vérification environnementale indépendante soit nécessaire);
- d) Déterminer si les processus et les systèmes de surveillance et d'information des projets et du Programme infrastructures Canada sont suffisants pour l'identification, la saisie, la validation et la surveillance de la réalisation des avantages prévus (cernés pendant le processus d'approbation des projets);
- e) Veiller à ce que des mesures de correction soient adoptées et mises en œuvre rapidement à la lumière des résultats de la vérification.

Ententes du PIC

Les ententes du PIC énoncent les objectifs spécifiques des vérifications exigées. Ces objectifs sont de veiller à ce que les vérifications examinent les éléments suivants :

- a) Le cadre de gestion est approprié, tient compte de manière appropriée de l'évaluation et de la gestion des risques, et veille au respect des modalités de l'entente;
- b) Les processus et les systèmes de surveillance et d'information des projets et du Programme infrastructures Canada sont suffisants pour l'identification, la saisie, la validation et la surveillance de la réalisation des avantages prévus;
- c) Les bénéficiaires respectent les modalités et les obligations environnementales rattachées à l'approbation de leurs projets et les lois environnementales, notamment les processus d'examen, d'évaluation et de suivi;
- d) Les fonds sont dépensés pour les buts prévus et en respectant les principes d'économie, d'efficacité et d'efficience;
- e) Les systèmes, les procédures et les pistes de vérifications appropriés sont en place pour recueillir de l'information pertinente et fiable sur les résultats du Programme infrastructures Canada, à des fins de vérification et d'évaluation;
- f) Les paiements sont conformes à l'entente. Cela comprend le fait de vérifier que seuls des coûts admissibles sont encourus pour des projets admissibles, par des bénéficiaires admissibles, dans les échéanciers établis et que les objectifs de rendement sont atteints.

Les autres objectifs de vérification articulés par le Comité de cogestion devraient aussi être inclus dans le plan de vérification.

Annexe B – Notre approche de vérification

Notre approche incluait les tâches suivantes :

1. Identifier les exigences du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada;
2. Rencontrer dans les différentes régions les personnes appropriées, qui connaissent bien les divers risques du PIC, et obtenir leurs commentaires sur les catégories de risques dont il faut tenir compte dans la réalisation des exigences en matière de vérification;
3. Élaborer un Cadre de vérification axé sur les risques en se fondant sur les lignes directrices et les politiques du SCT et d'INFC ainsi que sur le consensus de la direction de DEO pour l'évaluation des risques tant du programme que des bénéficiaires;
4. Obtenir une liste de tous les projets avec des détails financiers et autres qui sont utiles pour évaluer les risques des projets;
5. Réconcilier la liste des projets approuvés avec le budget général pour l'engagement fédéral afin d'obtenir l'assurance que la liste est complète;
6. Terminer une évaluation des risques du programme et des bénéficiaires, et les mettre en ordre d'importance en se fondant sur les commentaires obtenus des personnes cernées au point 2 ci-dessus;
7. Élaborer un plan de vérification pour satisfaire les exigences de vérification pour le PIC sur des projets à risques élevés et des secteurs où on a évalué que les risques du programme étaient élevés;
8. Cerner les projets à risques élevés qui sont terminés et déterminer le travail de vérification qui a été accompli à ce jour;
9. Comparer le travail de vérification à notre plan de vérification recommandé;
10. Cerner les écarts entre notre plan de vérification et le travail de vérification existant, et déterminer les procédures nécessaires pour éliminer ces écarts;
11. Mener à bien les procédures de vérification nécessaires pour aborder les domaines où on a découvert que le travail de vérification était insuffisant (voir l'annexe C et l'annexe G du rapport de Grant Thornton);
12. Fournir un énoncé d'assurance à l'effet que les exigences en matière de vérification ont été satisfaites, ou non, pour le PIC en ce qui a trait :
 - a) au caractère approprié et à l'efficacité des contrôles de gestion;

- b) à un strict respect des buts prévus pour les fonds dépensés;
- c) au respect des obligations environnementales;
- d) au caractère approprié et à l'efficacité de la collecte d'information sur les avantages prévus.

Annexe C – Résumé des procédures de vérification effectuées par Grant Thornton

L'approche adoptée consistait à utiliser les vérifications des projets à risques élevés cernés dans le Cadre de vérification axé sur les risques.

Exigences en matière de vérification	Procédures de vérification terminées	Résultats des procédures de vérification
Contrôles de gestion	Alberta Tests sur les contrôles de gestion pour un échantillon de projets à risques élevés.	Contrôles appropriés en place.
	Colombie-Britannique Aucun test nécessaire car les contrôles de gestion ont subi des tests dans le cadre de l'approche de vérification régionale.	Contrôles appropriés en place, sauf pour les cas indiqués dans la section sur les coûts non admissibles.
	Manitoba Aucun test nécessaire car les contrôles de gestion ont subi des tests dans le cadre de l'approche de vérification régionale.	Contrôles appropriés en place.
	Saskatchewan Tests sur les contrôles pour tous les projets à risques élevés en Saskatchewan. Cette approche a été adoptée en raison du petit nombre de projets à risques élevés en Saskatchewan.	Contrôles appropriés en place.
Coûts non admissibles	Alberta Tests sur les contrôles pour un échantillon de projets à risques élevés qui n'ont pas encore subi une vérification.	Contrôles appropriés en place – aucun coût non admissible cerné.
	Colombie-Britannique Tests sur les contrôles pour un échantillon de projets à risques élevés	Tous les contrôles en place sauf pour la surveillance des factures à l'appui des demandes. Voir la

	qui n'ont pas encore subi une vérification.	recommandation à l'annexe D.
	<p>Manitoba Tests sur les contrôles pour un échantillon de projets à risques élevés qui n'ont pas encore subi une vérification.</p> <p>Saskatchewan Tests sur les contrôles pour un échantillon de projets à risques élevés qui n'ont pas encore subi une vérification.</p>	<p>Contrôles appropriés en place – aucun coût non admissible cerné.</p> <p>Contrôles appropriés en place – aucun coût non admissible cerné.</p>
Exigences en matière de vérification	Procédures de vérification terminées	Résultats des procédures de vérification
Avantages prévus	<p>Toutes les régions Examen d'un échantillon de projets à risques élevés pour lesquels il n'y a pas eu de visite sur les lieux et vérification de l'existence d'autres documents comme un plan et une photo du projet final.</p> <p>Vérifier que les avantages prévus et réels sont inscrits dans le SPGII.</p>	<p>Bon soutien pour les projets trouvés dans les dossiers.</p> <p>Bon soutien pour les projets trouvés dans les dossiers et information saisie dans le SPGII.</p>

<p>Passation de marchés</p>	<p>Alberta Pour un échantillon de projets à risques élevés, confirmer auprès du bénéficiaire du projet que la passation de marchés a été effectuée.</p> <hr/> <p>Colombie-Britannique Pour un échantillon de projets à risques élevés, confirmer auprès du bénéficiaire du projet que la passation de marchés a été effectuée.</p> <hr/> <p>Manitoba Pour un échantillon de projets à risques élevés, confirmer auprès du bénéficiaire du projet que la passation de marchés a été effectuée.</p> <hr/> <p>Saskatchewan Aucun échantillonnage nécessaire parce que l'information sur la passation de marchés est examinée dans le cadre du contrôle de gestion exercé par DEO en Saskatchewan.</p>	<p>Bonne documentation sur la passation de marchés obtenue pour tous les projets testés.</p> <hr/> <p>Bonne documentation sur la passation de marchés obtenue pour tous les projets testés.</p> <hr/> <p>Les contrôles pour la surveillance de la passation de marchés pourraient être améliorés. Voir les observations et les recommandations à l'annexe D.</p> <hr/> <p>Sans objet.</p>
<p>Retards dans la réalisation du projet</p>	<p>Évaluation du risque général pour les projets qui ne seront pas terminés au 31 mars 2008.</p>	<p>Impossible à déterminer. Toutes les régions exercent une surveillance.</p>

Conformités aux lois, surtout les lois environnementales	Alberta Examen d'un échantillon des vérifications pour les projets aux risques les plus élevés afin de déterminer si on a effectué un suivi sur l'atténuation des répercussions environnementales.	Bonnes procédures en place pour documenter les mesures d'atténuation nécessaires.
	Colombie-Britannique Examen d'un échantillon des vérifications pour les projets aux risques les plus élevés afin de déterminer si on a effectué un suivi sur l'atténuation des répercussions environnementales.	Bonnes procédures en place pour documenter les mesures d'atténuation nécessaires.
	Manitoba Examen d'un échantillon des vérifications pour les projets aux risques les plus élevés afin de déterminer si on a effectué un suivi sur l'atténuation des répercussions environnementales.	Bonnes procédures en place pour documenter les mesures d'atténuation nécessaires.
	Saskatchewan Examen d'un échantillon des vérifications pour les projets aux risques les plus élevés afin de déterminer si on a effectué un suivi sur l'atténuation des répercussions environnementales.	Bonnes procédures en place pour documenter les mesures d'atténuation nécessaires.

Annexe D – Observations et recommandations spécifiques pour les régions

A) Colombie-Britannique

1. Documentation pour les coûts admissibles

Observation

DEO se fie à l'information sommaire sur les dépenses qu'il reçoit ainsi qu'au travail de vérification des projets effectué par les vérificateurs internes provinciaux et par les vérificateurs de projets de DEO. Le Ministère n'obtient pas de factures à l'appui des dépenses et n'exerce pas de surveillance à cet effet.

La documentation pour les 13 projets que nous avons examinés consistait en une feuille sommaire des dépenses et une liste des factures et des détails généraux des grands livres. Pour trois de ces dossiers, aucune demande n'avait été présentée. Des dix autres, un avait une certaine documentation sur les factures. Cela est conforme aux procédures pour le traitement des demandes en Colombie-Britannique.

Importance

La principale préoccupation est l'importance du contrôle exercé sur les coûts des projets lorsqu'on les considère en conjonction avec l'étendue des travaux de vérification effectués. Trente-huit (38) vérifications financières ont été effectuées. Sur ce total, 17 portaient sur les 66 projets à risques élevés sélectionnés. Ces vérifications donnent une très bonne assurance en ce qui a trait aux coûts admissibles. Cependant, on pourrait atténuer le risque relatif aux coûts non admissibles en obtenant de l'information sur les factures pour les coûts des projets à risques élevés.

Recommandation

Nous recommandons que DEO examine l'ampleur de la documentation à obtenir pour tous les projets. L'obtention des factures à l'appui des coûts de projets pourrait réduire l'étendue du travail de vérification nécessaire tout en minimisant les risques.

Réponse régionale de DEO

Les recommandations ont été discutées avec les principaux membres du Secrétariat commun du programme. Trois points ont été soulevés en réponse à la recommandation portant sur les lois environnementales en Colombie-Britannique, les procédures en place et les résultats de la vérification à ce jour.

Premièrement, la Charte des collectivités (projet de loi 14-2003) est entrée en vigueur en janvier 2004 en Colombie-Britannique. Elle confère une plus grande autonomie aux municipalités et une meilleure imputabilité et de meilleurs services pour les contribuables locaux. On la perçoit comme l'acte législatif le plus habilitant au Canada pour les administrations locales. Elle va plus loin que toute loi provinciale pour reconnaître les administrations municipales comme un ordre de gouvernement. Elle reconnaît que des pouvoirs municipaux rehaussés sont contrebalancés par une responsabilisation publique accrue. La charte fournit de nouveaux outils de responsabilisation, comme des réunions publiques et des rapports annuels obligatoires. Étant donné que l'entente est entre le Canada et la Colombie-Britannique, laquelle administre le contrat avec le bénéficiaire, on peut en déduire naturellement que notre relation avec les deux parties devrait suivre les mêmes principes.

Deuxièmement, les formulaires de demande que les bénéficiaires présentent à la Colombie-Britannique sont signés par deux fonctionnaires municipaux, lesquels sont généralement des ingénieurs ou des comptables professionnels. Sur chaque demande, le bénéficiaire autorise les coûts qui sont : 1) encourus et payés; 2) attribuables au projet; 3) admissibles; 4) nets des remboursements de taxes et conformes au programme Infrastructures Canada-Colombie-Britannique.

En outre, la Colombie-Britannique autorise chacune des demandes avant de les présenter pour le remboursement de la part du fédéral.

Enfin, les résultats des vérifications à ce jour n'ont révélé aucune question notable sur des coûts non admissibles. On peut donc en conclure que le risque est faible. Par conséquent, le mérite de consacrer des ressources rares à la présentation, la collecte, l'analyse et l'entreposage de données à ce sujet peut être mis en doute. Étant donné les conditions actuelles du marché de la construction en Colombie-Britannique, les projets dépassent souvent les coûts, et un coût non admissible peut facilement être remplacé par une demande pour un coût admissible.

Le travail de vérification pour le programme va au-delà de l'examen des coûts admissibles et, en soi, le fait de demander aux bénéficiaires de présenter les factures avec leurs demandes peut ne pas avoir une grande incidence sur le nombre de vérifications effectuées.

B) Alberta

1. Surveillance des risques environnementaux

Observation

La surveillance des mesures d'atténuation des risques environnementaux ne se fait pas assez tôt pendant la durée du projet pour éviter le risque de non-respect des lois pour une période plus longue que nécessaire.

Il existe de bons renseignements sur l'examen environnemental préalable avant le début du projet, et des mesures d'atténuation ont été clairement identifiées. On a pu également voir clairement des rapports à cet égard sur les projets terminés.

Importance

Comme la fin des projets est souvent retardée, la fin du traitement pour les facteurs d'atténuation est aussi retardée. On pourrait améliorer le processus en cernant les projets à risques environnementaux élevés et en soutenant l'achèvement des facteurs d'atténuation à une étape plus hâtive dans le processus.

Recommandation

Nous recommandons que le Secrétariat cerne les projets à risques environnementaux élevés et surveille les mesures d'atténuation nécessaires afin qu'elles soient terminées à une étape plus hâtive dans la durée du projet.

Réponse régionale de DEO

On convient que la surveillance des efforts d'atténuation devrait se faire pendant toute la construction.

C) Saskatchewan

1. Surveillance des risques environnementaux

Observation

La surveillance des mesures d'atténuation des risques environnementaux ne se fait pas assez tôt pendant la durée du projet pour éviter le risque de non-respect des lois pour une période plus longue que nécessaire.

En Saskatchewan, DEO obtient dès le début de tous les projets une évaluation environnementale indépendante qui cerne les mesures d'atténuation nécessaires. À la fin du projet, la personne responsable du projet signe une déclaration solennelle à l'effet que les questions d'atténuation ont été réglées. Un exemplaire des questions d'atténuation est joint à la déclaration solennelle avec la documentation, comme des exemplaires des permis, et le tout est versé au dossier. C'est un très bon contrôle qui fonctionne bien.

Importance

Plusieurs années peuvent s'écouler entre le début du projet et la déclaration solennelle. Par conséquent, beaucoup de temps peut s'écouler aussi entre l'identification des mesures d'atténuation nécessaires et la confirmation du respect des lois.

Recommandation

Nous recommandons que le Secrétariat cerne les projets qui comportent des risques environnementaux élevés et qu'il surveille la mise en œuvre des mesures d'atténuation à des étapes plus hâtives du projet.

Réponse régionale de DEO

Le Comité de gestion a décidé de mettre en place l'approche de gestion du risque qui suit pour régler la question soulevée ci-dessus.

Les projets qui entraînent des risques environnementaux importants seront ceux pour lesquels on exige des évaluations environnementales fédérales-provinciales conjointes. Ce sont des projets comme les lieux d'enfouissement de Saskatoon ou de Prince Albert qui posent des risques potentiels importants pour l'environnement.

Pour ces projets, sur réception de la première demande de paiement et avant le versement du premier paiement, on communiquera avec tous les organismes cernés dans la partie sur l'atténuation de l'évaluation environnementale afin de vérifier que tous les permis nécessaires ont été obtenus, que la documentation a été rassemblée et que les procédures nécessaires ont été suivies. Cela permettra d'éliminer les préoccupations soulevées ci-dessus pour les délais en veillant à ce que les mesures d'atténuation soient abordées rapidement ainsi que de confirmer que le projet est construit de manière à régler les questions d'atténuation soulevées dans l'évaluation environnementale.

2. Dossiers de projets fermés avant la fin du projet

Observation

Les dossiers des projets 7381 et 1531 ont été fermés et les contributions fédérales versées avant la fin des travaux. Par conséquent, il existe un risque que l'ensemble du projet ne soit pas terminé comme l'énonçait la demande approuvée.

En outre, dans le cas du projet 1531, le dossier du projet a été fermé sans établir que les atténuations des risques environnementaux avaient été abordées.

Importance

Les gestionnaires de projets n'avaient aucune assurance que le projet avait été mené à bien comme on l'avait prévu.

Recommandation

Nous recommandons que la direction veille à ce que les projets soient terminés et que les atténuations environnementales aient été abordées avant de fermer les dossiers des projets.

Réponse régionale de DEO

Le Comité de gestion a pris une décision stratégique en décidant que, pour les grands projets municipaux où le financement du PICS n'est qu'une petite partie de l'ensemble des coûts admissibles du projet, les fonds du PICS pouvaient être versés avant la fin du projet. La certification environnementale fera cependant l'objet d'un suivi et sera obtenue à une date ultérieure.

L'exemple cité pour le projet 7381 fait partie du programme de remplacement des compteurs d'eau. Dans ce cas, tous les fonds du PICS ont été versés avant que tous les compteurs soient installés parce qu'il y avait suffisamment de coûts admissibles pour le versement de tout le montant. On doit souligner qu'il y a eu un suivi auprès de la municipalité et que le nombre total de compteurs installés a été cerné et saisi dans le SPGII.

Le deuxième exemple, soit le projet 1531, porte sur le Centre culturel de Prince Albert et le fait que le dossier a été fermé avant d'avoir obtenu l'assurance que les atténuations environnementales avaient été abordées. Nous acceptons le fait que la Pièce jointe A n'a pas été versée au dossier. Toutefois, cette question a été réglée par un courrier électronique versé au dossier qui se lit comme suit :

« [TRADUCTION] Le projet n'était terminé qu'à 55 p. 100 en date du 31 juillet 2002. La Pièce jointe A n'a donc pas été incluse dans cette demande. Après avoir discuté avec Deanne, nous avons déterminé que, puisque la vérification de l'évaluation environnementale venait d'être terminée et qu'on n'avait découvert aucune lacune, il n'y avait pas de problème à verser le paiement final. »

La vérification de l'évaluation environnementale pour 2001-2002, qui comprend le projet 1531, a été versée au dossier.

Le Comité de gestion a décidé de poursuivre la politique mentionnée ci-dessus, soit de verser les fonds du PICS pour les projets municipaux avant la fin des projets lorsqu'il existait suffisamment de coûts admissibles pour verser l'ensemble des fonds du PICS. Toutefois, un système de surveillance sera mis en place pour veiller à ce que tous les avantages, les coûts finaux du projet et les mesures d'atténuation de l'évaluation environnementale soient saisis lorsque le projet sera terminé.

D) Manitoba

1. Surveillance de la passation des marchés

Observation

Le niveau de contrôle nécessaire pour que le personnel de DEO puisse en tenir compte en matière de passation des marchés pourrait être plus clair et on pourrait améliorer la justification de l'absence de la passation des marchés. DEO n'a qu'une assurance limitée qu'il y a eu passation de marchés pour les projets.

Un des six dossiers examinés ne contenait aucun document à l'appui d'une passation de marchés. Dans un autre dossier, on ne trouvait qu'une simple note expliquant qu'il n'y avait pas eu d'appel d'offres pour un marché important parce qu'aucun autre fournisseur n'avait l'expérience nécessaire.

Toutes les municipalités du Manitoba doivent lancer des appels d'offres pour les marchés importants en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur. En outre, le personnel de DEO maintient un intérêt clé dans les projets qu'il gère. Les dossiers de projets contiennent souvent des références à des passations de marchés découlant d'articles dans les journaux ou d'autres sources. Pour les projets non exploités par les municipalités que nous avons examinés, les appels d'offres étaient exigés en vertu des ententes entre la province et les responsables des projets. Cela fournit une bonne base pour le contrôle sur la passation des marchés.

Importance

Par le passé, le vérificateur général du Canada a exprimé des commentaires sur la nécessité des appels d'offres et le respect de la *Politique sur les paiements de transfert*. Plus récemment, un certain nombre de projets du secteur public n'ont pas fait l'objet d'une passation de marchés appropriée. Le public s'attend à ce que tous les marchés du gouvernement fassent l'objet d'un appel d'offres. On s'attend également à ce que les ministères participants surveillent ce processus.

On pourrait améliorer le processus de surveillance si on déterminait les projets qui seront considérés comme des risques plus élevés dans un domaine et si DEO demandait et

conservait de la documentation spécifique à l'effet qu'il y a eu des appels d'offres lorsque cela s'avère approprié pour ces projets. Les projets à risques plus élevés ne sont généralement pas exploités par les municipalités.

Pour le projet mentionné ci-dessus, où il n'existait pas d'autre fournisseur expérimenté, nous nous serions attendus à une explication plus adéquate et à plus de documentation pour en arriver à cette conclusion étant donné l'importance du marché. Il semble qu'on aurait pu adopter d'autres approches, comme une demande de qualification, avant d'en arriver à la conclusion qu'il n'existait pas d'autre fournisseur valable.

Recommandation

Nous recommandons que DEO révise son processus pour la surveillance de la passation des marchés afin de veiller au respect de la *Politique sur les paiements de transfert*.

Réponse régionale de DEO

Il importe de souligner que la question de la passation des marchés ne fait pas partie de l'entente du programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM), ni des lignes directrices ou des politiques fédérales sur le PIC. En outre, le paragraphe 5.1 de l'entente du PICM stipule que : « Tous les contrats que doit conclure le Manitoba ou un requérant avec une tierce partie en vue de la réalisation d'un projet seront octroyés et gérés conformément aux procédures administratives, contractuelles et de gestion en vigueur au Manitoba », où le Manitoba est défini comme « le gouvernement du Manitoba ». Par conséquent, toutes les ententes de contribution sont conclues entre le Manitoba et la partie qui propose le projet. DEO n'est pas une des parties de ces ententes et n'est donc pas à même de stipuler des exigences de passation de marchés au Manitoba ou aux requérants.

Néanmoins, cela ne signifie pas que la passation de marchés n'est pas importante. Le Manitoba a d'ailleurs mis des politiques et des procédures en place à cet effet. Comme nous en avons discuté avec vous, le Secrétariat envoie une lettre détaillée à tous les requérants dont le projet est choisi avant de signer l'entente de contribution. Cette lettre articule toutes les exigences et les attentes en matière de passation de marchés ainsi que tous les protocoles connexes nécessaires pour leur projet. On communique ensuite avec les gestionnaires de projet pour discuter de manière plus approfondie des attentes en matière de passation de marchés. Tous les bénéficiaires, surtout les municipalités, connaissent l'Accord sur le commerce intérieur qui articule les attentes pour la passation de marchés au Manitoba. Notre réponse sur la « passation de marchés » est que le Secrétariat examinera la possibilité d'inclure de la documentation sur la passation de marchés pour le projet dans les dossiers du projet à titre d'exigence pour la gestion des dossiers. Cela s'ajoutera à l'utilisation actuelle de l'Accord sur le commerce intérieur pour les municipalités et rehaussera les détails de la lettre sur les exigences en matière de passation de marchés acheminée à tous les bénéficiaires.

2. Surveillance des risques environnementaux

Observation

La surveillance des mesures d'atténuation environnementales ne se fait pas assez tôt dans la durée du projet pour éviter les risques de non-respect des lois pour une période plus longue que nécessaire.

Il existe de la bonne information sur l'examen environnemental préalable au projet et les mesures d'atténuation étaient clairement cernées. Les rapports sur ces mesures étaient aussi clairs à la fin des projets.

Importance

Comme la fin des projets est souvent retardée, la fin du traitement pour les facteurs d'atténuation est aussi retardée. On pourrait améliorer le processus en cernant les projets à risques environnementaux élevés et en soutenant l'achèvement des facteurs d'atténuation à une étape plus hâtive dans le processus.

Recommandation

Nous recommandons que la direction cerne les projets à risques environnementaux élevés et surveille les mesures d'atténuation nécessaires afin qu'elles soient terminées à une étape plus hâtive dans la durée du projet.

Réponse régionale de DEO

Le Secrétariat examinera la possibilité de mettre en œuvre une politique de gestion de dossier exigeant que le requérant soumette, par l'entremise de son agent de l'entente de contribution, de son ingénieur ou de son consultant, une déclaration sous serment avec chaque demande ou avant la demande finale. La déclaration sous serment énoncera toutes les mesures d'atténuation environnementales cernées dans leur entente de contribution qui ont été respectées ou non.

Annexe E – Registre des questions

Registre des questions ou des résultats

N°	Question ou résultat	Procédures de vérification utilisées	Documentation ou preuves	Cause	Incidence ou répercussion	Importance	Recommandation(s)
1	<p>a) Les extraits des rapports du SPGII n'étaient pas toujours exacts.</p> <p>b) Le Manitoba n'a pas saisi d'information sur la vérification dans le SPGII.</p>	Examen des rapports du SPGII	<p>a) Convenu avec Jon Morrison et Kathy Locke.</p> <p>b) Convenu avec le Manitoba qu'il convient de le faire.</p>	<p>a) La méthode d'extraction de données du SPGII et le fait de ne pas utiliser des totaux de contrôle pour s'assurer de l'exactitude de l'information.</p> <p>b) Manque de connaissance du domaine pour la vérification.</p>	L'information que nous examinons pourrait être inexacte.	On pourrait en arriver à des conclusions inexactes.	<p>Nous recommandons qu'on crée des totaux de contrôle ou d'autres moyens de vérifier que les données extraites du SPGII sont exactes.</p> <p>En outre, nous recommandons que toutes les vérifications effectuées soient saisies dans le SPGII. Nous recommandons également que la direction des projets du programme examine l'information dans le SPGII et la compare avec les attentes qu'elle aurait à l'égard du programme. Par exemple, elle pourrait s'assurer que les vérifications effectuées correspondent aux attentes pour les vérifications.</p>
N°	Question ou résultat	Procédures de vérification utilisées	Documentation ou preuves	Cause	Incidence ou répercussion	Importance	Recommandation(s)
2	Incohérence des	Comparaison	Par des discussions	Lacunes	Les efforts de	Pourrait donner	Nous recommandons

	approches de vérification	entre les provinces	avec toutes les provinces et par rapport aux exigences stipulées dans l'entente.	relativement à un cadre général de vérification et à la clarté des dans l'entente.	vérification ne sont peut-être pas au niveau approprié pour le point de vue d'ensemble de Diversification de l'économie de l'Ouest. Il existe un besoin de vérifier les avantages prévus, mais cela semble avoir été oublié.	lieu à trop ou pas assez de vérifications. En Saskatchewan, on a mené un certain nombre de vérifications des avantages. Ces vérifications ont permis de conclure qu'il existait des différences importantes entre les avantages prévus et ceux obtenus.	que la gestion des projets du programme coordonne l'effort de vérification. À tout le moins, cela nécessiterait la mise en œuvre et l'acceptation du cadre de vérification, l'affectation des ressources de vérification restantes à des secteurs où le risque est important et la collecte d'information sur les vérifications, comme les erreurs trouvées et une réévaluation périodique du risque. Nous recommandons aussi que des plans de vérification déterminent comment on abordera les risques découlant d'une non réalisation des avantages prévus.
N ^o	Question ou résultat	Procédures de vérification utilisées	Documentation ou preuves	Cause	Incidence ou répercussion	Importance	Recommandation(s)
3	Les rapports de vérification ne sont pas cohérents entre les régions et ne répondent pas à toutes les exigences de l'entente.	Comparaisons entre les vérifications effectuées.	Incohérence entre les interprétations du travail accompli.	L'entente pourrait être mieux formulée pour articuler clairement les attentes en matière de vérification.	Les efforts de vérification ne sont peut-être pas à un niveau approprié.	Pourrait donner lieu à trop ou pas assez de vérifications.	Nous recommandons qu'on élabore des modèles pour les rapports afin d'énoncer clairement les produits livrables attendus des vérificateurs.

							Notamment, le paragraphe sur la portée devrait clairement spécifier la portée du travail qui a été accompli. Cela nécessiterait peut-être que toutes les exigences en matière de vérification soient dans une même partie de l'entente.
4	On ne vérifie pas la passation de marchés pour les projets, sauf en Saskatchewan.	Examen du travail de vérification effectué et comparaison avec les pratiques souhaitées.	Examen des plans et des rapports de vérification.	Complexité des exigences.	Le gouvernement fédéral n'obtient peut-être pas une bonne valeur pour son argent. Embarrassant d'un point de vue politique.	On ne perçoit pas clairement dans la nouvelle entente du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) que ce risque est atténué.	Nous recommandons que la gestion de projets du programme cerne comment on prévoit aborder les risques de la passation de marchés dans l'entente du FIMR.
N ^o	Question ou résultat	Procédures de vérification utilisées	Documentation ou preuves	Cause	Incidence ou répercussion	Importance	Recommandation(s)
5	Préoccupation sur la façon de procéder des régions quant à leurs propres plans de vérification.	Aucune	À partir des discussions avec les régions.	Pas abordé à fond dans le cadre des réunions du Comité de gestion.	Les plans de vérification doivent être présentés d'ici au 31 décembre, et il existe peut-être encore une certaine confusion sur ce que les régions doivent faire pour le suivi.	Pourrait faire en sorte qu'on effectue plus de travail de vérification que nécessaire.	GT doit rencontrer la Vérification interne du SMA et Nadean doit confirmer la stratégie de vérification et obtenir de l'orientation sur la planification dans les régions. Nous avons joint une page d'explication sur ce qui doit être fait après le 31 mars 2006. DEO

							devra peut-être organiser une autre réunion avec le Comité de gestion pour aborder cette préoccupation.
6	Préoccupations sur le fait que le modèle aborde ou non les risques réels.		À partir de discussions avec les régions.	Pas abordé à fond dans le cadre des réunions du Comité de gestion.	Les régions pourraient ne pas souhaiter y adhérer.		GT a communiqué avec tous les représentants régionaux pour discuter de manière plus approfondie de la notation. On a cerné une autre méthode de notation qui donnerait plus de poids aux ONG. On a retenu le modèle original, mais d'autres projets ont été cernés à l'aide du deuxième modèle. Nous croyons que c'est une approche appropriée et conservatrice.
N°	Question ou résultat	Procédures de vérification utilisées	Documentation ou preuves	Cause	Incidence ou répercussion	Importance	Recommandation(s)
7	Nous avons été incapables d'établir un lien entre l'information sur la demande et des progrès spécifiques sur un marché de construction en Colombie-Britannique.	Examen du programme de vérification.	Quatre demandes examinées pour le projet Millenium Sport Facility, n° 2056 SPGII.	Les politiques de la C.-B. n'exigent pas que toutes les factures à l'appui des demandes soient examinées ou conservées. Il existe peut-être d'autres preuves d'un lien entre les	Le fondement pour l'approbation des demandes n'est pas clair et il existe un risque que les demandes puissent être erronées. Dans ce cas, nous avons pu nous assurer que la part fédérale de la demande était valide. Cette assurance découle d'un examen de	Les coûts admissibles pour lesquels il existait de la documentation étaient d'environ 5 millions de dollars, et la part fédérale était de 850 000 \$. Comme ce taux est très élevé, le	Les dossiers seraient mieux documentés s'ils contenaient de la documentation claire sur toutes les demandes présentées, y compris des factures et des rapports sur les progrès. C'est là essentiellement le même point que celui déjà présenté dans le présent rapport.

				progrès et les montants réclamés, mais n'ou n'avons pas décelé de piste claire.	l'ensemble des coûts du projet, des factures à l'appui de ces montants, d'une approbation finale de l'architecte et de l'analyse des coûts par pied carré.	risque correspondant qu'il existe des coûts non admissibles dans l'ensemble de la demande au fédéral est très peu probable.	
--	--	--	--	---	--	---	--

Annexe F – Autre travail de vérification nécessaire, après le 31 mars 2006

Grant Thornton a terminé la vérification des écarts cernés au 31 mars 2006.

Le travail qui reste et que les régions devront terminer après le 31 mars 2006 comprend les éléments suivants :

- Veiller à ce que les plans annuels cernent tous les objectifs de vérification sur une approche axée sur le risque;
- Terminer les vérifications des projets non terminés encore ou les vérifications cernées comme nécessaires par les régions en raison de risques spécifiques cernés;

	Nombre de projets à risques élevés cernés		
	Projets cernés	Projets vérifiés au 31 mars 2006	Projets à vérifier après le 31 mars 2006
Colombie-Britannique	66	20	46
Alberta	35	22	13
Saskatchewan	11	8	3
Manitoba	10	5	5
Total	122	55	67

- Tester les contrôles dans les régions pour le reste du programme. Cela comprend des tests sur l'examen continu des factures pour vérifier l'admissibilité;
- Sur une base continue, chercher une assurance que l'information appropriée sur les avantages prévus est recueillie;
- Examiner les déclarations solennelles pour les projets terminés;

- Veiller à ce que l'information sur les avantages réels soit saisie dans le SPGII pour tous les projets terminés.

- Élargir les procédures de vérification pour veiller à ce que l'information sur la passation des marchés soit examinée pour le travail terminé après le 31 mars 2006;
- Veiller à ce que l'agent de l'environnement approuve les documents à la fin des projets;
- Veiller au suivi des résultats des vérifications jusqu'à la fin du programme;
- Examiner les projets qui ne sont pas terminés pour que le plan fournisse des détails sur la fin du soutien d'ici au 31 mars 2008.

**Annexe G – Stratégie pour terminer la vérification du
Programme infrastructures Canada – Partie 1, Contrôles
du programme, décembre 2005**



Western Economic
Diversification Canada

Diversification de l'économie
de l'Ouest Canada

Stratégie pour terminer la vérification du Programme infrastructures Canada – Partie 1, Contrôles du programme

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Décembre 2005

Contenu

Mandat	1
Exigences du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada	2
Commentaires des Comités de gestion régionaux	4
Identification et évaluation des risques	5
Exigences d'une approche axée sur les risques	5
Risques du programme	5
Risques de contrôle	6
Risques du bénéficiaire	7
Plan de vérification recommandé	10
Comparaison entre le plan de vérification effectué à ce jour et le plan de vérification recommandé	12
Coûts pour terminer	21

Annexes

Annexe 1 – Rapport d'Infrastructure Canada : Alberta	21
Annexe 2 – Rapport d'Infrastructure Canada : Colombie-Britannique	5
Annexe 3 – Rapport d'Infrastructure Canada : Manitoba	25
Annexe 4 – Rapport d'Infrastructure Canada : Saskatchewan	27
Annexe 5 – Ampleur des impacts par catégorie – participation financière fédérale	
Annexe 6 – Bénéficiaires supplémentaires en vertu du second modèle	
Annexe 7 – Sommaire des procédures et des heures consacrées	

Mandat

Le directeur, Vérification interne, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, demande un énoncé d'assurance indépendant et objectif à l'effet que le Programme infrastructures Canada mis en œuvre par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a satisfait toutes les exigences du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada en matière de vérification jusqu'au 31 mars 2006. À cet effet, le directeur a demandé que nous élaborions une stratégie de vérification (plan de vérification) qui abordera les secteurs où le travail de vérification n'est pas terminé ou est insuffisant pour satisfaire ces exigences. Pour les cas où les exigences n'ont pas été satisfaites, on nous a demandé de fournir une estimation des coûts de nos services nécessaires pour pallier cette situation et fournir l'énoncé d'assurance demandé.

En plus de l'élaboration de cette stratégie, on nous a demandé :

- a) d'élaborer un cadre d'évaluation du risque pour chacune des quatre provinces de l'Ouest (régions) en nous fondant sur le *Guide du Cadre de vérification axé sur les risques* du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- b) de cerner les aspects du programme et des projets à risques importants pour lesquels un travail de vérification supplémentaire est nécessaire.

Notre approche pour l'élaboration de cette stratégie comprenait les tâches suivantes :

1. Identifier les exigences du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada;
2. Communiquer dans les différentes régions avec les personnes appropriées afin d'obtenir leurs commentaires sur les catégories de risques dont il faut tenir compte dans la réalisation des exigences en matière de vérification;
3. Élaborer un cadre d'évaluation du risque pour cerner les risques tant pour le bénéficiaire que pour le programme;
4. Effectuer une évaluation des risques pour le bénéficiaire et le programme à partir des renseignements obtenus dans le cadre de la 2^e tâche;
5. Recommander un plan de vérification axé sur les risques qui satisfait les exigences ci-dessus;
6. Déterminer le travail de vérification qui a été effectué à ce jour;
7. Comparer le travail de vérification effectué au plan de vérification recommandé;
8. Cerner les écarts entre notre plan de vérification et le travail de vérification déjà effectué;
9. Cerner les procédures nécessaires pour éliminer les écarts.

Exigences du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada

Notre première étape consistait à cerner les exigences du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada. Nous fournissons un résumé de ces exigences ci-dessous.

Conseil du Trésor

Le Conseil du Trésor exige l'élaboration d'un Cadre de vérification axé sur les risques qui tient compte des risques liés au financement, des bénéficiaires et des objectifs de vérification de l'entente.

Le Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR) doit comprendre :

- une partie sur la méthode expliquant la définition du risque et le processus utilisé;
- l'identification des parties participant au processus;
- une matrice du risque expliquant les critères et définissant les niveaux d'impact ainsi que la probabilité;
- une discussion sur les mesures d'atténuation des risques, y compris les contrôles de gestion;
- un résumé de l'incidence des risques sur l'étendue du travail de vérification;
- la détermination des bénéficiaires qui feront l'objet d'une vérification;
- l'articulation des mesures de suivi nécessaires à la lumière des résultats de la vérification.

Ces points sont expliqués plus loin dans le présent rapport.

Le cadre détermine également :

- le choix des vérificateurs;
- la portée, la fréquence et le calendrier des vérifications;
- la coordination des vérifications avec d'autres.

Le choix des vérificateurs a déjà été effectué, et aucune autre suggestion à cet égard n'a de valeur actuellement. Le présent document porte sur les orientations suivantes quant à la fréquence des vérifications. En outre, le calendrier est déjà bien entamé, et des suggestions à cet effet seraient redondantes. Enfin, la coordination des vérifications avec d'autres a été réglée partiellement lors d'une rencontre avec le Comité de gestion. L'approche visant à éliminer les écarts jusqu'au 31 mars 2006 tient compte du travail déjà accompli par d'autres vérificateurs. Elle devrait donc satisfaire les exigences du CVAR.

Le CVAR exige aussi une évaluation du programme effectuée séparément par Conseils et Vérification Canada. Une évaluation à mi-mandat a été effectuée en novembre 2005. Cela correspond bien aux exigences du CVAR.

Infrastructure Canada

Infrastructure Canada exige l'atteinte des objectifs de vérification énoncés dans les ententes du Programme infrastructures Canada avec les différentes provinces. Ces objectifs sont les suivants :

- a) Évaluer la gestion et l'administration générales du Programme infrastructures Canada;
- b) Déterminer si les fonds ont été dépensés pour les buts prévus et en respectant les principes d'économie, d'efficacité et d'efficience, en examinant le choix des projets et les processus d'approbation des paiements. Cela comprend la nature et la portée des pièces justificatives, l'exactitude de l'information sur les demandes et les preuves de l'obtention des autorisations appropriées, ainsi que tout autre examen de la diligence raisonnable, s'il y a lieu;
- c) Évaluer la conformité du projet aux lois appropriées, et surtout aux lois environnementales, notamment les processus d'examen, d'évaluation et de suivi (NOTA : Bien que l'accent soit surtout sur le caractère approprié du système de gestion environnementale et la conformité, il peut s'avérer qu'une vérification environnementale indépendante soit nécessaire);
- d) Déterminer si les processus et les systèmes de surveillance et d'information des projets et du Programme infrastructures Canada sont suffisants pour l'identification, la saisie, la validation et la surveillance de la réalisation des avantages prévus (cernés pendant le processus d'approbation des projets);
- e) Veiller à ce que des mesures de correction soient adoptées et mises en œuvre rapidement à la lumière des résultats de la vérification.

Commentaires des Comités de gestion régionaux

Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie de vérification, nous avons obtenu des commentaires d'un Comité de gestion composé des personnes suivantes :

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Administration centrale : Nadean Langlois, Ernest Li, Gisèle Dansereau, Kathy Locke, Jim Saunderson

Alberta : Stephen Lamoureux, Heidi Schlaak

Colombie-Britannique : Donna Mandelkau-Krotec, Maria Wong

Manitoba : Ivan Didiuk, Bill Perlmutter

Saskatchewan : Cliff Beattie

Nous avons rencontré le Comité de gestion les 23 septembre, 24 octobre et 14 novembre 2005. En outre, nous avons participé à des conférences téléphoniques avec des membres des différents comités de gestion dans les provinces autres que l'Alberta ainsi qu'à des rencontres personnelles avec les membres du Comité de gestion situés à Edmonton.

Nos discussions avec ces groupes de personnes ont compris :

- a) l'identification des éléments dont il faut tenir compte pour évaluer les risques reliés au financement du bénéficiaire ou du projet connexe ainsi que ceux qui sont associés à la réalisation des objectifs du programme;
- b) la présentation d'un cadre visant à évaluer les risques pour le bénéficiaire et le projet et à cerner les projets à risques importants;
- c) l'obtention d'un consensus sur le caractère applicable du cadre et la catégorisation des projets qui en découle.

Identification et évaluation des risques

Exigence d'une approche de vérification axée sur les risques

Le Conseil du Trésor exige une identification et une évaluation des risques liés au financement des bénéficiaires et des projets connexes ainsi que des risques liés aux objectifs clés de vérification articulés dans l'entente. Il exige également une discussion sur l'atténuation des risques, y compris des contrôles de gestion. Notre examen des plans de vérification des régions nous a permis de déterminer que ces exigences étaient abordées de manière informelle, mais qu'elles n'étaient pas bien documentées par les provinces et ne faisaient pas l'objet d'une approche coordonnée pour l'Ouest.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, un Comité de gestion a été mis sur pied pour collaborer avec Grant Thornton et déterminer les risques liés :

- aux objectifs de vérification de l'entente du programme mentionnés ci-dessus (**risques de programme**);
- manque de contrôle de gestion (**risques de contrôle**);
- au bénéficiaire ou au projet spécifique (**risques du bénéficiaire**).

Grâce à cette consultation, nous avons pu cerner les risques de vérification liés au programme et élaborer une catégorisation des bénéficiaires par niveau de risque.

Risques du programme

En collaboration avec les représentants du Comité de gestion, nous avons cerné et évalué les risques de vérification suivants pour le Programme infrastructures Canada :

Risques du programme	Évaluation
1. Risques de contrôles de gestion inadéquats	Élevés à moyens
2. Risques qu'on ne tienne pas compte du principe d'économie, d'efficacité et d'efficience :	
• Risque de financer des coûts non admissibles	Moyen
• Risque de non-surveillance des avantages prévus	Élevé à moyen
• Risque de ne pas tenir compte de l'économie et de l'efficacité (projet ne faisant pas l'objet d'une passation de marchés ou d'une diligence raisonnable équivalente)	Élevé à moyen
• Risque que le projet ne soit pas terminé au 31 mars 2008 (retard dans le projet)	Élevé
3. Risques de non-respect des lois, surtout des lois environnementales	Élevés à moyen
4. Risques de financement de plusieurs sources non approprié (cumul)	Bas

L'analyse ci-dessus nous a permis d'en arriver aux conclusions suivantes :

1. Il n'était pas nécessaire d'effectuer du travail de vérification sur la possibilité de financement en double parce que le risque était faible étant donné les connaissances sur les autres programmes et le fait que les comités de gestion régionaux examinaient à fond cette question;
2. Les retards dans les projets semblaient représenter le risque le plus élevé parce que les projets non terminés le 31 mars 2008 n'étaient pas admissibles et qu'un nombre important de projets n'étaient pas encore terminés;
3. Les autres risques ont été évalués comme des risques moyens ou de moyens à élevés en prenant pour acquis que des contrôles de gestion appropriés étaient en place. Cependant, si un test de vérification révèle l'existence de contrôles de gestion inadéquats, le risque relié à l'économie, à l'efficacité et à l'efficience ainsi qu'au respect des lois devra être réévalué pour déterminer l'incidence sur le processus de vérification.

À partir de l'évaluation des risques ci-dessus, nous avons préparé un plan de vérification pour chaque secteur de risque. Là où les contrôles et les vérifications variaient d'une province à une autre, nous avons modifié le plan pour l'adapter aux circonstances des différentes régions. Les détails de ce plan figurent plus loin dans notre rapport.

Risques de contrôle

L'ensemble du cadre de contrôle de gestion dans toutes les provinces et à l'administration centrale semble solide et a été examiné dès le début du processus. Les neuf étapes de contrôle sont les suivantes :

Demande

- Étape 1 : Examen initial et évaluation du projet à la lumière des critères
- Étape 2 : Approbation préalable et détermination du caractère approprié du projet
- Étape 3 : Approbation du processus d'approbation des demandes par tous les ordres de gouvernement

Processus

- Étape 4 : Approbation des demandes
- Étape 5 : Approbation des changements
- Étape 6 : Évaluation environnementale continue
- Étape 7 : Tenue à jour de l'information du SPGII

Conclusion

- Étape 8 : Examen des étapes de fin du projet par le Secrétariat
- Étape 9 : Surveillance des avantages prévus saisi

Tant et aussi longtemps que ces contrôles fonctionnent efficacement, les risques du programme sont atténués. On a tenu compte de ces contrôles dans l'évaluation ci-dessus des risques du programme.

En outre, certains contrôles de surveillance à l'administration centrale de DEO veillent à ce que ces contrôles demeurent efficaces pendant toute la durée du programme.

Risques du bénéficiaire

En collaboration avec le Comité de gestion, nous avons aussi pu élaborer un Cadre d'évaluation du risque pour évaluer et classer par ordre d'importance les niveaux de risques associés aux différents bénéficiaires ou projets. Ce cadre tient compte tant de l'incidence financière que de la probabilité de trouver un résultat de vérification non favorable (erreur). Des critères de notation ont été établis pour ces facteurs de manière à créer une méthode objective de classer par ordre d'importance les risques relatifs de chaque projet.

Incidence financière

La notation de l'incidence financière d'une erreur de vérification possible sur un projet a été déterminée à partir du critère suivant :

Niveau de financement fédéral approuvé	Note
Plus de 5 000 000 \$	3
De 975 000 \$ à 4 999 999 \$	2
De 250 000 \$ à 974 999 \$	1
Moins de 250 000 \$	-1

Probabilité d'une erreur

La notation de la probabilité d'une erreur de vérification sur un projet a été fondée sur trois éléments :

1. Le type de structure de gouvernance du bénéficiaire;
2. La nature des exigences réglementaires du projet;
3. La nature du projet.

La notation faisant appel aux critères suivants :

Structure de gouvernance	
Type d'entité	Note
ONG	3
Toute autre entité	2
Ville d'Edmonton et de Calgary	1
Exigence réglementaire	
Type de projet	Note
RT, HST et GM	3
LT et ST	2
AH et CR	1
Nature du projet	
Nature	Notation
Nouveau	3
Élargissement	2
Rehaussement	1

Les notes pour l'incidence et la probabilité ont été additionnées pour produire une note générale. **Tous les projets qui ont obtenu une note de 4.0 ou plus ont été considérés comme des projets à risques importants devant faire l'objet de vérifications. La liste de ces projets figure aux annexes 1 à 4. Une annexe distincte a été établie pour chaque province.** Cela comprend également de l'information sur tout travail de vérification effectué avant et qui peut nous être utile pour déterminer tout effort de vérification supplémentaire nécessaire.

Après que nous avons présenté ce modèle et demandé des commentaires au Comité directeur, un des membres a exprimé des préoccupations à l'effet que ce modèle pourrait ne pas cerner les risques réels, que les ONG n'avaient pas eu assez de poids sur cette question et qu'on mettait trop l'accent sur les projets de plus grande envergure.

Pour répondre à ces préoccupations, nous avons choisi de refaire le modèle en utilisant des paramètres différents. Nous avons changé le tableau de l'incidence financière par le tableau ci-dessus :

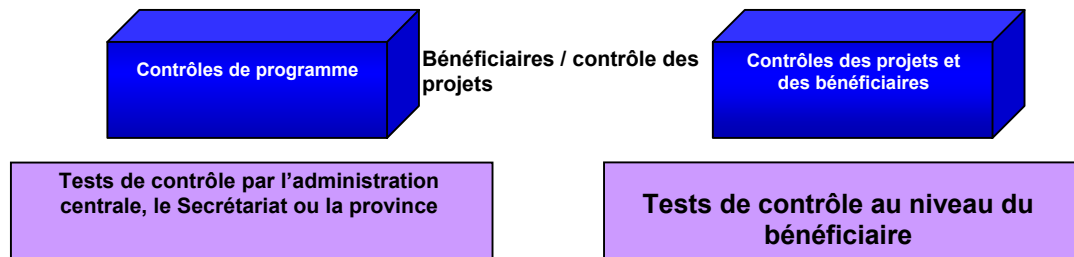
Niveau de financement fédéral approuvé	Note
Plus de 5 000 000 \$	3
De 975 000 \$ à 4 999 999 \$	2
De 250 000 à 974 999 \$	1
Moins de 250 000 \$	0

Nous avons également changé la pondération pour augmenter celle des ONG et diminuer celle de l'incidence financière et des autres facteurs de probabilité. La notation révisée semble mieux fonctionner pour la région concernée.

La différence entre la notation originale et la notation révisée des bénéficiaires n'est pas très importante. Cependant, le sommaire des bénéficiaires par montant engagé par le fédéral est tombé de 57 à 49 % d'application (voir l'annexe 5). Nous éprouvions une certaine réticence à diminuer le pourcentage d'application, et nous avons donc décidé que l'approche conservatrice était la meilleure. Nous avons donc simplement ajouté tout bénéficiaire supplémentaire cerné dans le deuxième modèle à ceux cernés dans le modèle original. Nous avons donc ajouté 13 bénéficiaires à notre liste de bénéficiaires cernés (voir l'annexe 6).

Il importe de souligner que le modèle cerne les projets à risques plus élevés pour une approche régionale de l'ensemble de l'Ouest. Le modèle ne remplace pas l'utilisation des connaissances locales de bénéficiaires spécifiques. Les régions devront tout de même effectuer des vérifications supplémentaires lorsqu'elles découvriront des questions soulevant des préoccupations.

Les risques ci-dessus peuvent être classés dans 2 catégories distinctes :



- Contrôles de gestion
- Coûts non admissibles
- Avantages prévus
- Passation de marchés ou diligence raisonnable équivalente
- Retards dans le projet
- Respect des lois, surtout en matière d'environnement

- Coûts non admissibles

Bien que les contrôles de programme comprennent du travail sur les coûts non admissibles, il existe certains risques résiduels qui ne peuvent être réglés sans une visite du bénéficiaire.

Pour être capable de fournir une assurance que le travail de vérification est conforme aux exigences de l'entente et du Conseil du Trésor, nous avons conclu que nous devons :

Partie 1 : Identifier tous les projets à risques élevés et les utiliser pour tester les contrôles de programme énumérés ci-dessus;

Partie 2 : Identifier tous les projets à risques élevés qui étaient terminés au 31 décembre 2005 et effectuer une vérification de tous les bénéficiaires.

Le présent rapport contient l'information qui s'ensuit à l'appui de la Partie 1. L'information à l'appui de la Partie 2 a été incluse dans un document distinct.

Plan de vérification recommandé

À la lumière de l'évaluation des risques du programme décrits ci-dessus, nous recommandons que les tâches qui suivent soient effectuées pour obtenir l'assurance que toutes les exigences de vérification du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada soient satisfaites pour le Programme infrastructures Canada.

1. Contrôles de gestion

- Évaluer les principaux contrôles de gestion et administratifs pour le Programme infrastructures Canada.
- Mettre à l'essai les neuf étapes de contrôle décrites ci-dessus afin de vérifier si elles fonctionnent.
- Veiller à ce que des mesures de correction sur les résultats de la vérification soient mises en œuvre rapidement et de manière opportune.
- Lorsque les contrôles clés ne fonctionnent pas, modifier la sélection des projets pour la vérification ou effectuer les tâches de vérification suivantes pour augmenter la portée de la mise à l'essai pour vérifier les « erreurs » potentielles.

2. Coûts non admissibles

- Pour les projets choisis, déterminer si les fonds ont été dépensés pour les fins prévues et selon des critères d'économie, d'efficacité et d'efficacité en examinant les processus de sélection des projets et d'approbation des paiements. Cela inclut la nature et l'ampleur des pièces justificatives, l'exactitude des renseignements à l'appui des demandes de paiement et la preuve d'autorisations appropriées et d'autres examens de la diligence raisonnable selon les circonstances.
- Vérifier les contrôles par rapport aux factures et aux grands livres des bénéficiaires.
- Pour un échantillon de projets sélectionnés, visiter les bénéficiaires pour examiner les pièces justificatives.

3. Avantages prévus

- Pour les projets choisis, veiller à ce que les processus et les systèmes d'information et de surveillance des projets et du Programme infrastructures Canada soient suffisants pour l'identification, la saisie, la validation et la surveillance de l'atteinte des avantages prévus.
- Examiner le soutien pour une visite sur place pour chaque vérification à risques élevés.
- Examiner la déclaration solennelle de toutes les vérifications à risques élevés.
- Examiner l'information sur les avantages proposés et les avantages réalisés dans le SPGII.

4. Passation de marchés ou diligence raisonnable équivalente.

- Pour les projets choisis, déterminer s'il existe des preuves suffisantes que le projet a fait l'objet d'un processus d'appel d'offres équitable et concurrentiel ou d'un examen diligent des prix équivalent.

5. Retards dans les projets

- Pour les projets sélectionnés, s'assurer qu'on a terminé toutes les procédures de clôture.
- Lorsque la date de fin n'est pas encore inscrite, s'assurer qu'on a fourni des plans expliquant comment le projet sera terminé avant le 1^{er} avril 2008.

6. Respect des lois, surtout les lois environnementales

- Pour les projets choisis, examiner les preuves qu'un agent de l'environnement ou une autre personne équivalente a confirmé que :
 - a) les organisations gouvernementales appropriées ont été contactées à propos du projet (avant le début du projet) afin de s'assurer que le projet respecte les différentes lois;
 - b) on a terminé l'évaluation environnementale;
 - c) on a communiqué les facteurs d'atténuation;
 - d) le bénéficiaire a approuvé les facteurs;
 - e) les facteurs d'atténuation ont été satisfaits tout au long du projet et avant sa fin.

Comparaison entre le travail de vérification effectué à ce jour et le plan de vérification recommandé

À ce jour, les quatre provinces de l'Ouest :

- ont évalué la gestion et l'administration générales de Programme infrastructures Canada au début de l'entente;
- ont choisi les vérificateurs et terminé un certain nombre de vérifications financières des bénéficiaires, des avantages et des atténuations environnementales ainsi que des visites sur les lieux des projets;
- ont créé des groupes responsables du suivi relativement aux résultats des vérifications.

Dans les tableaux qui suivent, nous avons comparé le travail de vérification effectué à ce jour et notre plan de vérification recommandé, et nous avons articulé des procédures de vérification pour chaque région en vue de mener ce plan à bien. Nous avons préparé des tableaux distincts pour chacun des risques de programme discuté déjà.

1. Contrôles de gestion

Plan de vérification recommandé	Travail de vérification effectué à ce jour	Procédures de vérification nécessaires pour mener à bien le plan
Évaluer les principaux contrôles de gestion et administratifs pour le PIC à l'administration centrale de DEO et les mettre à l'essai pour s'assurer qu'ils fonctionnent efficacement.	Aucun.	Évaluer et mettre à l'essai les contrôles.
Examiner les neuf contrôles clés et les mettre à l'essai pour vérifier leur fonctionnement.	Mis à l'essai en C.-B., mais pas dans les autres provinces.	<p>Alberta ⁽¹⁾ Tests pour 13 projets à risques élevés non vérifiés.</p> <p>----- Colombie-Britannique Aucun test nécessaire.</p> <p>----- Manitoba ⁽²⁾ Mettre à l'essai les contrôles pour les 10 projets à risques élevés au Manitoba.</p> <p>----- Saskatchewan ⁽³⁾ Mettre à l'essai les contrôles pour les 11 projets à risques élevés en Saskatchewan.</p>
S'assurer que des mesures de correction sont prises rapidement et en temps opportun à la lumière des résultats des vérifications.	Pas entièrement cerné.	Résumer les résultats et le suivi pour toutes les provinces et les ententes à ce jour.
Lorsque les contrôles ne fonctionnent pas bien, modifier la sélection des projets pour la vérification et les tâches de vérification suivantes afin d'augmenter la portée des tests de vérification pour déceler des « erreurs » potentielles.		Pas encore déterminées.

⁽¹⁾ Identifiées à l'annexe 1 et 2 projets à l'annexe 6

⁽²⁾ Identifiées à l'annexe 3 et 3 projets à l'annexe 6

⁽³⁾ Identifiées à l'annexe 4 et 4 projets à l'annexe 6

2. Coûts non admissibles

Plan de vérification recommandé	Travail de vérification effectué à ce jour	Procédures de vérification nécessaires pour mener à bien le plan
<p>Un test dans les bureaux provinciaux sur les contrôles exercés sur les factures et les grands livres des bénéficiaires.</p>	<p>Les contrôles dans les bureaux provinciaux n'ont pas encore été mis à l'essai. Voir plus bas pour le travail de vérification du bénéficiaire effectué.</p>	<p>Alberta ⁽¹⁾ Mettre à l'essai les contrôles pour les 11 projets à risques élevés restants.</p> <hr/> <p>Colombie-Britannique ⁽²⁾ Mettre à l'essai les contrôles pour un échantillon de 10 projets à risques élevés n'ayant pas encore fait l'objet d'une vérification.</p> <hr/> <p>Manitoba ⁽³⁾ Mettre à l'essai les contrôles pour les 5 autres projets à risques élevés au Manitoba.</p> <hr/> <p>Saskatchewan ⁽⁴⁾ Mettre à l'essai les contrôles pour les 10 autres projets à risques élevés en Saskatchewan.</p>
<p>Un échantillon de vérifications de bénéficiaires pour tous les projets à risques potentiellement élevés.</p>	<p>Alberta Des 33 projets à risques élevés en Alberta, 23 ont fait l'objet de vérifications.</p> <hr/> <p>Colombie-Britannique Des 62 projets à risques élevés en C.-B., 11 ont fait l'objet de vérifications.</p> <hr/> <p>Manitoba Des 7 projets à risques élevés au Manitoba, 5 ont fait l'objet de vérifications.</p> <hr/> <p>Saskatchewan Des 7 projets à risques élevés en Saskatchewan, 1 a fait l'objet d'une vérification.</p>	<p>Alberta Aucun autre échantillon.</p> <hr/> <p>Colombie-Britannique Examiner la possibilité d'effectuer des vérifications supplémentaires après avoir mis les contrôles de gestion à l'essai.</p> <hr/> <p>Manitoba Aucun autre échantillon.</p> <hr/> <p>Saskatchewan ⁽⁵⁾ Besoin de vérifier plus de projets à risques élevés en Saskatchewan.</p>
<p>Si on découvre que le contrôle n'est pas adéquat, il faudrait élargir la portée des tests.</p>	<p>Pas encore déterminé.</p>	<p>Pas encore déterminées.</p>

⁽¹⁾ Cernées à l'annexe 1

⁽²⁾ Cernées à l'annexe 2

⁽³⁾ Cernées à l'annexe 3 et 3 projets à l'annexe 6

⁽⁴⁾ Cernées à l'annexe 4 et 3 projets à l'annexe 6

⁽⁵⁾ Voir le projet de vérification du bénéficiaire – Partie 2. Exclu de la Partie 1

3. Avantages prévus

Plan de vérification recommandé	Travail de vérification effectué à ce jour	Procédures de vérification nécessaires pour mener à bien le plan
Examiner le soutien pour une visite par vérification de projet à risques élevés.	<p>Alberta Des 33 projets à risques élevés en Alberta, 11 ont été visités (certains projets ont été visités plus d'une fois) et l'information a été saisie dans le SPGII.</p>	<p>Alberta ⁽¹⁾ Examiner un échantillon de dix projets à risques élevés non visités et vérifier s'il existe d'autres pièces justificatives, comme un plan ou une photo du projet achevé.</p>
	<p>Colombie-Britannique Des 62 projets à risques élevés en C.-B., 22 visites ont été saisies dans le SPGII.</p>	<p>Colombie-Britannique ⁽²⁾ Examiner un échantillon de dix projets à risques élevés non visités et vérifier s'il existe d'autres pièces justificatives, comme un plan ou une photo du projet achevé.</p>
	<p>Manitoba Des 7 projets à risques élevés au Manitoba, aucun n'a été visité selon les données du SPGII, mais c'est probablement un problème de saisie dans le SPGII. Le plan de vérification demande une visite par projet.</p>	<p>Manitoba ⁽³⁾ Examiner un échantillon de dix projets à risques élevés non visités et vérifier s'il existe d'autres pièces justificatives, comme un plan ou une photo du projet achevé.</p>
	<p>Saskatchewan Sur les 7 projets à risques élevés en Saskatchewan, on a saisi 3 vérifications des avantages dans le SPGII. Ces vérifications ont permis de conclure que les avantages des projets calculés selon le nombre de ménages ayant profité du projet est beaucoup plus bas que ce qui avait été indiqué dans la proposition. On prévoit que tout travail sur les avantages prévus sera non concluant.</p>	<p>Saskatchewan ⁽⁴⁾ Examiner un échantillon de dix projets à risques élevés non visités et vérifier s'il existe d'autres pièces justificatives, comme un plan ou une photo du projet achevé.</p>

⁽¹⁾ Cernées à l'annexe 1

⁽²⁾ Cernées à l'annexe 2

⁽³⁾ Cernées à l'annexe 3

⁽⁴⁾ Cernées à l'annexe 4

Examiner la déclaration solennelle pour toutes les vérifications de projets à risques élevés.	Les détails sur les tests effectués par les vérificateurs régionaux ne sont pas clairs.	Mettre à l'essai tous les projets à risques élevés dans toutes les provinces.
Examiner l'information sur les avantages proposés et les avantages réalisés saisis dans le SPGII.	Aucun test n'a été effectué sur l'information dans le SPGII.	Mettre à l'essai tous les projets à risques élevés dans toutes les provinces.

4. Passation de marchés ou diligence raisonnable équivalente

Plan de vérification recommandé	Travail de vérification effectué à ce jour	Procédures de vérification nécessaires pour mener à bien le plan
Examiner la passation de marchés pour tous les volets importants de projets de gouvernance à risques élevés. Autre méthode : La justification de l'absence d'un appel d'offres devrait être surveillée.	Aucun – pas inclus dans les procédures de vérification <u>sauf</u> en Saskatchewan.	<p>Alberta ⁽¹⁾ Les 16 projets considérés à risques élevés en matière de gouvernance en confirmant avec le bénéficiaire les détails de la passation de marchés.</p> <p>-----⁽²⁾ Colombie-Britannique Confirmer l'utilisation des appels d'offres pour les 5 projets à risques élevés en matière de gouvernance en confirmant avec le bénéficiaire les détails de la passation de marchés.</p> <p>-----⁽³⁾ Manitoba Confirmer l'utilisation des appels d'offres pour les 7 projets à risques élevés en matière de gouvernance en confirmant avec le bénéficiaire les détails de la passation de marchés.</p> <p>-----⁽⁴⁾ Saskatchewan Confirmer l'utilisation des appels d'offres pour les 5 projets à risques élevés en matière de gouvernance en confirmant avec le bénéficiaire les détails de la passation de marchés.</p>

5. Retards dans les projets

Plan de vérification recommandé	Travail de vérification effectué à ce jour	Procédures de vérification nécessaires pour mener à
---------------------------------	--	---

⁽¹⁾ Cernées à l'annexe 1 et 2 projets à l'annexe 6

⁽²⁾ Cernées à l'annexe 2 et 4 projets à l'annexe 6

⁽³⁾ Cernées à l'annexe 3 et 3 projets à l'annexe 6

⁽⁴⁾ Cernées à l'annexe 4 et 4 projets à l'annexe 6

		bien le plan
Examen de la clôture des dossiers pour chaque projet à risques élevés.	Aucun.	Examen de la clôture des dossiers de chaque projet à risques élevés. Pour les 122 projets à risques élevés, obtenir de l'information sur la date de fin du projet.

6. Conformité aux lois appropriées, surtout en matière d'environnement

Plan de vérification recommandé	Travail de vérification effectué à ce jour	Procédures de vérification nécessaires pour mener à bien le plan
Un examen de la clôture de chaque dossier de projet à risques élevés.	Aucun.	Examiner la clôture de chaque dossier de projet à risques élevés. Pour les 122 projets à risques élevés, obtenir de l'information sur la date de fin du projet.

7. Conformité aux lois appropriées, surtout en matière d'environnement

Plan de vérification recommandé	Travail de vérification effectué à ce jour	Procédures de vérification nécessaires pour mener à bien le plan
Un agent environnemental atteste pour chaque projet à risques élevés que : <ul style="list-style-type: none"> on a communiqué avec tous les organismes gouvernementaux intéressés; une évaluation environnementale a été effectuée; on a communiqué les facteurs d'atténuation; le bénéficiaire accepte ces facteurs; les facteurs d'atténuation sont satisfaits tout au long du projet; les facteurs d'atténuation ont été respectés avant la fin du projet. 	<p>Alberta Des 32 projets à risques élevés ayant fait l'objet d'une vérification, 28 n'ont pas fait l'objet d'une vérification de l'atténuation environnementale.</p>	<p>Alberta ⁽¹⁾ Examiner un échantillon des vérifications des 10 projets à risques les plus élevés pour la clôture. Les examiner pour déterminer si un suivi a été effectué sur les atténuations environnementales.</p>
	<p>Colombie-Britannique Des 62 projets à risques élevés ayant fait l'objet d'une vérification, 13 n'ont pas fait l'objet d'une vérification de l'atténuation environnementale. Environ 300 visites d'atténuation environnementale ont été menées pour les vérifications des risques élevés.</p>	<p>Colombie-Britannique ⁽²⁾ L'assurance générale est importante. Des procédures limitées sont appropriées. Examiner un échantillon des vérifications pour les 10 projets à risques les plus élevés pour l'approbation finale de l'agent de l'environnement. Examiner pour déterminer si un suivi a été effectué sur l'atténuation environnementale.</p>
	<p>Manitoba Des 7 projets à risques élevés ayant fait l'objet d'une</p>	<p>Manitoba ⁽³⁾ Examiner les vérifications des 5 derniers projets à risques élevés pour l'approbation finale de</p>

(1) Dix premières lignes de l'annexe 1

(2) Dix premières lignes de l'annexe 2

(3) Cernées à l'annexe 3

(4) Dix premières lignes de l'annexe 4

	<p>vérification, 5 ont subi des vérifications financières qui ont examiné la conformité aux lois environnementales.</p>	<p>pour l'approbation finale de l'agent de l'environnement.</p>
	<p>Saskatchewan Des 7 projets à risques élevés ayant fait l'objet d'une vérification, 3 ont subi des vérifications de l'atténuation environnementale. Un certain nombre de vérifications environnementales ont été effectuées pour des projets à risques moins élevés.</p>	<p>Saskatchewan ⁽⁴⁾ Examiner les vérifications de tous les 11 projets à risques élevés pour l'approbation finale de l'agent de l'environnement Examiner le suivi des 3 vérifications qui ont été effectuées pour des projets à risques élevés.</p>

Coûts pour terminer

Les procédures de vérification à terminer pour respecter le plan mentionné ci-dessus constituent notre plan de travail proposé. On estime que ce plan de travail nécessitera 630 heures de travail, pour un coût de 96 000 dollars et des charges décaissées de 10 000 dollars. La ventilation de ces coûts est fournie à l'annexe 7.

Annexe 1 – Rapport d'Infrastructure Canada : Alberta¹

¹ Extrait de l'*Annexe 1 – Rapport d'Infrastructure Canada : Alberta – toutes les régions*. Aux fins de ce rapport, nous avons retiré cinq des colonnes.

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
Alb.	Comté de Forty Miles n° 8	Conduite principale d'adduction d'eau et système de distribution d'eau en milieu rural dans le sud-est de l'Alberta	GM01	7 543 000 \$	O	Nouveau	1528	KPMG	25 janv. 2005	Financière	3	3	3	3	6,00
							1528	KPMG	15 sept. 2005	Financière	3	3	3	3	6,00
							1528	Andrew Cathcart	11 août 2005	Financière	3	3	3	3	6,00
Alb.	Village d'Acme	Canalisation régionale d'alimentation d'eau de Kneehill - 2002	GM01	9 542 746 \$	O	Nouveau	8741	KPMG	28 sept. 2004	Financière	3	2	3	3	5,67
Alb.							8741	KPMG	15 sept. 2005	Financière	3	2	3	3	5,67
Alb.	Ville de Calgary	Projets d'égouts et de drainage – divers endroits	GM01	5 153 000 \$	O	Nouveau	7775	KPMG	7 juin 2005	Financière	3	1	3	3	5,33
	Ville d'Edmonton	Usine de traitement des eaux usées Gold Bar – contrôle combiné de débordement des égouts	GM01	6 641 000 \$	O	Expansion	4220	KPMG	15 juin 2005	Financière	3	1	2	3	5,00
Alb.	Ville d'Edmonton	Extension du réseau sud du train léger sur rail	LT05	8 635 666 \$	N	Nouveau	4764	N/D	N/D	N/D	2	1	3	3	5,00
Alb.	Ville d'Edmonton	Expansion du centre de congrès Shaw – salle D	ST03	7 000 000 \$	N	Nouveau	9720	KPMG	18 nov. 2004	Financière	2	1	3	3	5,00
Alb.							9720	Wayne Brown	8 déc. 2004	Visite du lieu	2	1	3	3	5,00
Alb.	Ville de Calgary	Phases 2 et 3 de l'amélioration de l'égout pluvial du nord-ouest de Calgary	GM01	5 256 500 \$	O	Renouvellement	3313	KPMG	14 juil. 2003	Financière	3	1	1	3	4,67
Alb.							3313	KPMG	10 févr. 2003	Financière	3	1	1	3	4,67
Alb.							3313	Larry Thomas	1 ^{er} août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	1	3	4,67
Alb.	Ville de Lethbridge	Projet d'extension des canalisations d'égout et d'aqueduc de la promenade Mayor Magrath	GM01	3 023 328 \$	O	Nouveau	85	Glenn Hamilton	8 août 2002	Financière	3	2	3	2	4,67
Alb.							85	KPMG	20 sept. 2002	Financière	3	2	3	2	4,67
Alb.	District municipal de Northern Lights n° 22	Système régional d'approvisionnement en eau de Northern Lights	GM01	2 178 000 \$	O	Nouveau	4850	N/D	N/D	N/D	3	2	3	2	4,67
Alb.	District municipal de Lesser Slave River n° 124	Gestion des eaux usées de la rive Sud	GM01	2 623 333 \$	O	Nouveau	5165	N/D	N/D	N/D	3	2	3	2	4,67
Alb.	Comté de Strathcona	Centre du Parc de service des lieux	GM01	999 999 \$	O	Nouveau	8134	Glenn Hamilton	1 ^{er} août 2002	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
Alb.							8134	KPMG	18 déc. 2003	Financière	3	2	3	2	4,67

Légende :
Utilisé pour tester les contrôles de gestion et les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres ou une diligence raisonnable équivalente
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
Alb.	District municipal de Bighorn n° 8	Harvie Heights – Alimentation principale d'eaux traitées	GM01	996 666 \$	O	Nouveau	8784	KPMG	28 sept. 2004	Financière		2		2	4,67
Alb.	Comté de Kneehill	Canalisation d'alimentation d'eau de Three Hills West	GM01	1 115 200 \$	O	Nouveau	8793	N/D	N/D	N/D	3	2	3	2	4,67
Alb.	Ville de Red Deer	Program me d'amélioration de 2004 des installations de drainage d'East Hill	GM01	1 344 824 \$	O	Nouveau	10059	N/D	N/D	N/D	3	2	3	2	4,67
Alb.	Ville d'Edmonton	Centre d'excellence – Centre de gestion des déchets	GM03	1 437 000 \$	O	Nouveau	2636	KPMG	2 juin 2004	Financière	3	1	3	2	4,33
Alb.							2636	KPMG	18 déc. 2003	Financière	3	1	3	2	4,33
Alb.							2636	KPMG	10 févr. 2003	Visite du lieu	3	1	3	2	4,33
Alb.							2636	Wayne Brown	13 juil. 2003	Visite des lieux	3	1	3	2	4,33
Alb.							2636	Wayne Brown	26 juin 2003	Visite des lieux	3	1	3	2	4,33
Alb.	Ville d'Edmonton	Projet de l'étang de Mill Creek	GM01	2 104 666 \$	O	Nouveau	2850	KPMG	2 oct. 2002	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,33
Alb.							2850	KPMG	25 sept. 2003	Financière	3	2	3	2	4,33
Alb.							2850		10 févr. 2003	Financière	3	2	3	2	4,33
Alb.							2850	Wayne Brown	20 juil. 2004	Visite des lieux	3	2	3	2	4,33
Alb.	Ville d'Edmonton	Centre d'excellence – Usine de traitement des eaux usées Gold Bar	GM01	1 100 333 \$	O	Nouveau	4589	Glenn Hamilton	16 juin 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,33
Alb.							4589	KPMG	10 févr. 2003	Financière	3	1	3	2	4,33
Alb.							4589	Wayne Brown	13 juil. 2004	Visite des lieux	3	1	3	2	4,33
Alb.							4589	Glenn Hamilton	7 juin 2004	Visite des lieux	3	1	3	2	4,33
Alb.							4589	Wayne Brown	16 juin 2003	Visite des lieux	3	1	3	2	4,33
Alb.	Ville de Calgary	Gestion des eaux usées de la rive Sud	GM03	1 913 666 \$	O	Nouveau	5282	N/D	N/D	N/D	3	1	3	2	4,33
Alb.	Ville de Calgary	Projets de drainage et de traitement des eaux usées de Calgary Est	GM01	4 639 049 \$	O	Nouveau	7720	KPMG	15 sept. 2005	Financière	3	1	3	2	4,33
Alb.	Ville de Calgary	Réparation et amélioration des égouts pluviaux	GM01	3 393 000 \$	O	Nouveau	7892	Larry Thomas	1 ^{er} août 2003	Visite des lieux	3	1	3	2	4,33
Alb.	Rotart Challenger Park Development Society	Parc Rotary Challenger	CR06	1 500 000 \$	N	Nouveau	8184	KPMG	6 oct. 2003	Financière	1	3	3	2	4,33
Alb.							8184	Gisèle Dansereau	22 mai 2003	Visite des lieux	1	3	3	2	4,33

Légende :
Utilisé pour tester les contrôles de gestion et les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres ou une diligence raisonnable équivalente
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O/N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
Alb.	Ville de St. Albert	Amélioration aux égouts sanitaires	GM01	1 356 640 \$	O	Expansion	9041	KPMG	26 août 2005	Financière	3	2	2	2	4,33
Alb.	District municipal de Big Lakes	Coopérative rurale d'alimentation en eau de River Bend	GM01	725 809 \$	O	Nouveau	4211	KPMG	10 août 2005	Financière	3	3	3	1	4,00
Alb.	Ville de Calgary	Programme de gestion du système d'approvisionnement en eau des parcs de la ville	GM02	1 548 543 \$	O	Expansion	5130	KPMG	25 janv. 2005	Financière	3	1	2	2	4,00
Alb.	Comté de Cypress	Système coopératif de canalisations d'eau de Bullshead	GM01	632 509 \$	O	Nouveau	5198	KPMG	6 oct. 2003	Financière	3	3	3	1	4,00
Alb.							5198	Glenn Hamilton	7 oct. 2004	Visite des lieux	3	3	3	1	4,00
Alb.	Lindsay Park Sports Society	Talisman Centre – Complexe aquatique	CR06	1 750 000 \$	N	Expansion	7921	KPMG	24 nov. 2003	Financière	1	3	2	2	4,00
Alb.							7291	Gisèle Dansereau	22 mai 2003	Visite des lieux	1	3	2	2	
Alb.	District municipal de Willow Creek n° 26	Système rural de distribution d'eau Big Sky Water Co-op Ltd.	GM01	323 240 \$	O	Nouveau	8743	KPMG	25 juil. 2005	Financière	3	3	3	1	4,00
Alb.	District municipal de Smoky River n° 130	Système rural de distribution d'eau – 2001	GM01	944 000 \$	O	Nouveau	8748	KPMG	25 mai 2004	Financière	3	3	3	1	4,00
Alb.	District municipal de Peace n° 135	Système rural de distribution d'eau – Piste Shaftesbury	GM01	317 000 \$	O	Nouveau	8780	N/D	N/D	N/D	3	3	3	1	4,00
Alb.	Comté de Cypress	Projet rural de canalisations d'eau de Hilda	GM01	654 000 \$	O	Nouveau	8811	KPMG	4 juin 2004	Financière	3	3	3	1	4,00
Alb.	Ville de Medicine Hat	Centre des arts de la scène	CR03	1 769 283	N	Nouveau	9653	Wayne Brown	9 juin 2003	Visite des lieux	1	2	3	2	4,00
Alb.	Ville de Fort Saskatchewan	Projet culturel du Centenaire Dow	CR04	999 998 \$	N	Nouveau	11258	N/D	N/D	N/D	1	2	3	2	4,00
Alb.	Ville d'Edmonton	Expansion du centre de congrès Shaw – salle D – Phase 2	ST03	1 467 666 \$	N	Nouveau	11259	N/D	N/D	N/D	2	1	3	2	4,00

31 mars 2006

Légende :
Utilisé pour tester les contrôles de gestion et les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres ou la diligence raisonnable équivalente
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Annexe 2 – Rapport d'Infrastructure Canada : Colombie-Britannique²

² Extrait de l'*Annexe 2 – Rapport d'Infrastructure Canada : Colombie-Britannique – toutes les régions*. Aux fins de ce rapport, nous avons retiré cinq des colonnes.

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.	Municipalité de la villégiature de Whistler	Amélioration à l'usine de traitement des eaux usées de Whistler	GM01	6 333 333 \$	O	Nouveau	5870	Wendy Bertrand-Bolton	25 août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	5,67
C.-B.							5870	Wendy Bertrand-Bolton	10 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	5,67
C.-B.							5870	Wendy Bertrand-Bolton	22 févr. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	5,67
C.-B.							5870	Wendy Bertrand-Bolton	31 mars 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	5,67
C.-B.							5870	Wendy Bertrand-Bolton	22 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	5,67
C.-B.							5870	Wendy Bertrand-Bolton	9 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	5,67
C.-B.							5870	Wendy Bertrand-Bolton	4 mai 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	5,67
C.-B.							5870	Wendy Bertrand-Bolton	19 nov. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	5,67
C.-B.							5870	CAC	9 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	5,67
C.-B.							5914	Wendy Bertrand-Bolton	25 août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	5,67
C.-B.													5914	Wendy Bertrand-Bolton	11 juil. 2005
C.-B.	5914	Wendy Bertrand-Bolton	23 mars 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							3	2	5,67
C.-B.	5914	Wendy Bertrand-Bolton	4 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							3	2	5,67
C.-B.	5914	Wendy Bertrand-Bolton	6 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							3	2	5,67
C.-B.	5914	Wendy Bertrand-Bolton	12 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							3	2	5,67
C.-B.	5914	Wendy Bertrand-Bolton	23 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							3	2	5,67
C.-B.	5914	Wendy Bertrand-Bolton	3 déc. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							3	2	5,67
C.-B.	5914	Wendy Bertrand-Bolton	26 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							3	2	5,67
C.-B.	5914	Wendy Bertrand-Bolton	4 août 2005	Visite des lieux	3	2							3	2	5,67
C.-B.	Ville de Kamloops	Installations de traitement des eaux usées de Kamloops	GM01	11 666 666 \$	O	Nouveau							3200	Wendy Bertrand-Bolton	15 juil. 2002

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O/N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							3200	Wendy Bertrand-Bolton	21 oct. 2002	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3200	Wendy Bertrand-Bolton	3 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3200	Wendy Bertrand-Bolton	28 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3200	Wendy Bertrand-Bolton	28 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3200	Wendy Bertrand-Bolton	26 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3200	Wendy Bertrand-Bolton	21 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3200	Wendy Bertrand-Bolton	22 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3200	CAC	5 mars 2003	Financière	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3200	Ken Pleasance	3 oct. 2003	Visite des lieux	3	1	3	3	5,33
C.-B.	District d'approvisionnement en eau du Vancouver métropolitain	Projet de filtration – Seymour Capilano	GM01	50 000 000 \$	O	Nouveau	3412	Wendy Bertrand-Bolton	24 sept. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	20 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	9 sept. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	3 oct. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	11 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	10 juin 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	5 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	25 févr. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	12 nov. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	5 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	24 sept. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
							3412	Wendy Bertrand-Bolton	28 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33

Légende :

Aucun échantillon pour contrôle de gestion

Utilisé pour tester les coûts non admissibles

Utilisé pour tester les avantages prévus

Utilisé pour tester les appels d'offres

Note :

Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard

Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	24 sept. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	CAC	3 mars 2003	Financière	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	8 mars 2005	Progrès	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	6 avril 2005	Progrès	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	8 juil. 2005	Progrès	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	5 mai 2005	Progrès	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	14 juil. 2005	Visite des lieux	3	1	3	3	5,33
C.-B.							3412	Wendy Bertrand-Bolton	14 juil. 2005	Visite des lieux	3	1	3	3	5,33
C.-B.	District régional de Fraser Valley	Usine de filtration de Norrish Creek, phase 2	GM01	3 348 550 \$	O	Nouveau	3185	Wendy Bertrand-Bolton	26 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	3	4,67
C.-B.							3185	Wendy Bertrand-Bolton	20 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3185	Wendy Bertrand-Bolton	23 mars 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3185	Wendy Bertrand-Bolton	19 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3185	Wendy Bertrand-Bolton	23 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3185	Wendy Bertrand-Bolton	20 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3185	Wendy Bertrand-Bolton	6 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3185	Wendy Bertrand-Bolton	22 avril 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	District régional de Sunshine Coast	Usine de filtration Chapman	GM01	1 918 666 \$	O	Nouveau	3406	Wendy Bertrand-Bolton	30 déc. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3406	Wendy Bertrand-Bolton	16 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3406	Wendy Bertrand-Bolton	11 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3406	Wendy Bertrand-Bolton	20 mai 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3406	Wendy Bertrand-Bolton	1 ^{er} mai 2005	Financière	3	2	3	2	4,67

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.	District de Port Edward	Usine de traitement des eaux usées de Port Edward	GM01	990 489 \$	O	Nouveau	3407	Wendy Bertrand-Bolton	26 mai 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3407	Wendy Bertrand-Bolton	21 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3407	Wendy Bertrand-Bolton	3 mai 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3407	Wendy Bertrand-Bolton	6 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3407	Wendy Bertrand-Bolton	13 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3407	Wendy Bertrand-Bolton	24 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3407	Wendy Bertrand-Bolton	30 mars 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	District régional de Nanaimo	Installation d'égout de Barclay Crescent : DR de Nanaimo	GM01	1 164 000 \$	O	Nouveau	3573	Wendy Bertrand-Bolton	11 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3573	Wendy Bertrand-Bolton	20 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3573	Wendy Bertrand-Bolton	19 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3573	Wendy Bertrand-Bolton	24 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3573	Wendy Bertrand-Bolton	11 oct. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3573	Wendy Bertrand-Bolton	19 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	District régional de Central Okanagan	Système de collecte des égouts sanitaires Casa Loma	GM01	1 758 083 \$	O	Nouveau	3582	Wendy Bertrand-Bolton	9 avril 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3582	Wendy Bertrand-Bolton	12 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3582	Wendy Bertrand-Bolton	8 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3582	Wendy Bertrand-Bolton	27 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3582	Wendy Bertrand-Bolton	28 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3582	Wendy Bertrand-Bolton	13 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							3582	Wendy Bertrand-Bolton	7 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3582	Wendy Bertrand-Bolton	19 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3582	CAC	6 mars 2003	Financière	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3582	Glen Brown	23 sept. 2003	Visite des lieux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3582	Ron Bazuk	19 avril 2004	Visite des lieux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	Corporation du district de Peachland	Peachland – phase 2 du système d'égout	GM01	3 080 313 \$	O	Nouveau	3596	Wendy Bertrand-Bolton	14 août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Wendy Bertrand-Bolton	11 juin 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Wendy Bertrand-Bolton	3 déc. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Wendy Bertrand-Bolton	1 ^{er} nov. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Wendy Bertrand-Bolton	14 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Wendy Bertrand-Bolton	25 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Wendy Bertrand-Bolton	30 sept. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Wendy Bertrand-Bolton	29 déc. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Wendy Bertrand-Bolton	8 août 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Wendy Bertrand-Bolton	12 mai 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	CAC	7 mars 2003	Financière	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Glen Brown	24 sept. 2003	Visite des lieux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							3596	Ron Bazuk	19 avril 2004	Visite des lieux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	Ville de Chilliwack	Égouts sanitaires de Sardis Park	GM01	1 521 835 \$	O	Nouveau	5388	Wendy Bertrand-Bolton	10 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5388	Wendy Bertrand-Bolton	9 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5388	Wendy Bertrand-Bolton	30 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5388	Wendy Bertrand-Bolton	28 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5388	Wendy Bertrand-Bolton	25 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O/N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.	Corporation du village de Pemberton	Village de Pemberton – usine de traitement des eaux usées	GM01	1 948 333 \$	O	Nouveau	5704	Wendy Bertrand-Bolton	25 août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5704	Wendy Bertrand-Bolton	19 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5704	Wendy Bertrand-Bolton	17 mai 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5704	Wendy Bertrand-Bolton	29 août 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5704	Wendy Bertrand-Bolton	7 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5704	Wendy Bertrand-Bolton	8 sept. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5704	Wendy Bertrand-Bolton	1 ^{er} avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5704	CAC	9 févr. 2004	Financière	3	2	3	2	4,67
C.-B.	Corporation de la ville de New Westminster	Stockage temporaire de COS de West Branch – New Westminster	GM01	3 333 333 \$	O	Nouveau	5736	Wendy Bertrand-Bolton	26 mai 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5736	Wendy Bertrand-Bolton	28 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5736	Wendy Bertrand-Bolton	3 févr. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5736	Wendy Bertrand-Bolton	30 déc. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5736	Wendy Bertrand-Bolton	23 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5736	Wendy Bertrand-Bolton	28 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5736	Wendy Bertrand-Bolton	27 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5736	Wendy Bertrand-Bolton	22 août 2005	Visite des lieux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	La Corporation du district de Summerland	Projet d'amélioration de la qualité de l'eau de Summerland	GM01	3 790 000 \$	O	Nouveau	5750	Wendy Bertrand-Bolton	28 août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5750	Wendy Bertrand-Bolton	25 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5750	Wendy Bertrand-Bolton	5 mai 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							5750	Wendy Bertrand-Bolton	10 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5750	Wendy Bertrand-Bolton	9 déc. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5750	Glen Brown	24 sept. 2003	Visite des lieux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5750	Ron Bazuk	23 avril 2004	Visite des lieux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	Ville de Gibsons	Améliorations à l'usine de traitement des eaux usées	GM01	1 199 666 \$	O	Nouveau	5787	Wendy Bertrand-Bolton	19 sept. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5787	Wendy Bertrand-Bolton	17 déc. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5787	Wendy Bertrand-Bolton	12 mars 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5787	Wendy Bertrand-Bolton	18 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5787	Wendy Bertrand-Bolton	10 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5787	Wendy Bertrand-Bolton	19 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5787	Wendy Bertrand-Bolton	8 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5787	Wendy Bertrand-Bolton	15 févr. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5787	Wendy Bertrand-Bolton	26 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	District de Kent	Système d'approvisionnement en eau d'Agassiz	GM01	2 999 900 \$	O	Nouveau	5832	Wendy Bertrand-Bolton	31 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5832	Wendy Bertrand-Bolton	20 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5832	Wendy Bertrand-Bolton	18 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5832	Wendy Bertrand-Bolton	24 mai 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5832	Wendy Bertrand-Bolton	22 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5832	Wendy Bertrand-Bolton	25 nov. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5832	Wendy Bertrand-Bolton	3 mai 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5832	Wendy Bertrand-Bolton	3 mai 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O/N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque	
C.-B.						5832	Wendy Bertrand-Bolton	19 juil. 2005	Visite des lieux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.	Ville de Langford	Égouts de Glen Lake / Happy Valley	GM01	1 720 546 \$	O	Nouveau	5838	Wendy Bertrand-Bolton	26 mai 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.						5838	Wendy Bertrand-Bolton	26 mai 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5838	Wendy Bertrand-Bolton	19 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5838	Wendy Bertrand-Bolton	17 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5838	Wendy Bertrand-Bolton	13 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5838	Wendy Bertrand-Bolton	6 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5838	Wendy Bertrand-Bolton	5 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5838	Wendy Bertrand-Bolton	2 août 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.	La Corporation du district de Cowichan	Approvisionnement en eau de forage de Chemainus	GM01	1 207 298 \$	O	Nouveau	5844	Wendy Bertrand-Bolton	14 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.						5844	Wendy Bertrand-Bolton	4 mai 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5844	Wendy Bertrand-Bolton	13 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5844	Wendy Bertrand-Bolton	19 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5844	Wendy Bertrand-Bolton	20 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5844	Wendy Bertrand-Bolton	31 mars 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5844	Wendy Bertrand-Bolton	16 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.						5844	Wendy Bertrand-Bolton	12 sept. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67	
C.-B.	District de North Saanich	Égout communautaire de Deep Cove et de Patricia Bay	GM01	1 987 513 \$	O	Nouveau	5858	Wendy Bertrand-Bolton	24 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							5858	Wendy Bertrand-Bolton	20 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5858	Wendy Bertrand-Bolton	12 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5858	Wendy Bertrand-Bolton	4 août 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5858	Wendy Bertrand-Bolton	5 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	District de Tofino	Projet d'amélioration de l'approvisionnement en eau de Tofino	GM01	1 991 597 \$	O	Nouveau	5927	Wendy Bertrand-Bolton	28 juil. 2003	4,67	3	2	3	2	
C.-B.							5927	Wendy Bertrand-Bolton	3 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5927	Wendy Bertrand-Bolton	3 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5927	Wendy Bertrand-Bolton	16 oct. 2004	Visite des lieux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5927	Wendy Bertrand-Bolton	29 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5927	Wendy Bertrand-Bolton	30 juin 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5927	Ron Bazuk	8 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	District régional de Central Kootenay	Usine de traitement des eaux usées d'Arrow Creek	GM01	3 300 000 \$	O	Nouveau	5954	Wendy Bertrand-Bolton	21 mai 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5954	Wendy Bertrand-Bolton	18 oct. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5954	Wendy Bertrand-Bolton	11 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5954	Wendy Bertrand-Bolton	21 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5954	Wendy Bertrand-Bolton	17 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5954	Wendy Bertrand-Bolton	19 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5954	Wendy Bertrand-Bolton	19 mai 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5954	Wendy Bertrand-Bolton	11 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5954	Wendy Bertrand-Bolton	23 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							5954	Wendy Bertrand-Bolton	10 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67

Légende :

Aucun échantillon pour contrôle de gestion

Utilisé pour tester les coûts non admissibles

Utilisé pour tester les avantages prévus

Utilisé pour tester les appels d'offres

Note :

Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard

Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION		Probabilité - règlements		Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	
C.-B.	District régional de Northern Rockies	Expansion du système d'approvisionnement en eau du secteur rural Sud	GM01	1 065 088 \$	O	Nouveau	8218	Wendy Bertrand-Bolton	30 août 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	Corporation du district de Vancouver Ouest	Vancouver Ouest : Installation de traitement des eaux usées du réservoir Eagle	GM01	1 500 000 \$	O	Nouveau	9152	Wendy Bertrand-Bolton	31 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							9152	Wendy Bertrand-Bolton	26 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							9152	Wendy Bertrand-Bolton	5 mai 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							9152	Wendy Bertrand-Bolton	19 nov. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.							9152	Wendy Bertrand-Bolton	23 févr. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
C.-B.	Ville de Langley	Ville de Langley – viaduc de la voie ferrée et chemins d'accès	LT01	1 000 000 \$	N	Nouveau	732	N / D	N / D	N / D	2	2	3	2	4,33
C.-B.	District de Mission	Connecteur de Mission Cedar Valley	LT01	1 000 000 \$	N	Nouveau	819	Wendy Bertrand-Bolton	14 oct. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	2	2	3	2	4,33
C.-B.							819	Wendy Bertrand-Bolton	19 juil. 2005	Visite des lieux	2	2	3	2	4,33
C.-B.	Ville de Comox	Système d'approvisionnement en eau et d'égout de Kye Bay	GM01	994 946 \$	O	Expansion	3168	Wendy Bertrand-Bolton	19 oct. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	19 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	18 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	1 ^{er} oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	26 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	31 mars 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
							3168	Wendy Bertrand-Bolton	6 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	23 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	19 août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33

Légende :

Aucun échantillon pour contrôle de gestion

Utilisé pour tester les coûts non admissibles

Utilisé pour tester les avantages prévus

Utilisé pour tester les appels d'offres

Note :

Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard

Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur		Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	1 ^{er} avril 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	10 avril 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	2 déc. 2002	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	Wendy Bertrand-Bolton	31 janv. 2002	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3168	CAC	9 mars 2004	Financière	3	2	3	2	4,33
C.-B.	District régional de la capitale	Amélioration de la désinfection de l'approvisionnement en eau de Victoria	GM01	4 315 500 \$	O	Nouveau	3418	Wendy Bertrand-Bolton	8 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3418	Wendy Bertrand-Bolton	29 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3418	Wendy Bertrand-Bolton	28 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3418	Wendy Bertrand-Bolton	20 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3418	Wendy Bertrand-Bolton	3 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3418	Wendy Bertrand-Bolton	8 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3418	Wendy Bertrand-Bolton	16 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3418	Wendy Bertrand-Bolton	6 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3418	Wendy Bertrand-Bolton	21 mai 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.	Ville de Kelowna	Secteur spécifié n° 21B des égouts de Kelowna	GM01	1 202 677 \$	O	Nouveau	3577	Wendy Bertrand-Bolton	21 mars 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3577	Wendy Bertrand-Bolton	26 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3577	Wendy Bertrand-Bolton	6 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3577	Wendy Bertrand-Bolton	21 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3577	Wendy Bertrand-Bolton	15 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3577	Wendy Bertrand-Bolton	24 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33

Légende :

Aucun échantillon pour contrôle de gestion

Utilisé pour tester les coûts non admissibles

Utilisé pour tester les avantages prévus

Utilisé pour tester les appels d'offres

Note :

Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard

Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							3577	Wendy Bertrand-Bolton	28 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3577	Wendy Bertrand-Bolton	14 mai 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3577	Ron Bazuk	20 avril 2004	Visite des lieux	3	1	3	2	4,33
C.-B.	Ville de Kelowna	Secteur spécifié n° 20A des égouts de Kelowna	GM01	1 100 035 \$	O	Nouveau	3578	Wendy Bertrand-Bolton	21 mars 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3578	Wendy Bertrand-Bolton	21 mars 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3578	Wendy Bertrand-Bolton	6 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3578	Wendy Bertrand-Bolton	21 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3578	Wendy Bertrand-Bolton	15 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3578	Wendy Bertrand-Bolton	28 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							3578	Wendy Bertrand-Bolton	14 mai 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.	Ville de Castlegar	Expansion de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Sud	GM01	1 333 333 \$	O	Expansion	3583	Wendy Bertrand-Bolton	13 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3583	Wendy Bertrand-Bolton	4 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3583	Wendy Bertrand-Bolton	13 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3583	Wendy Bertrand-Bolton	5 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3583	Wendy Bertrand-Bolton	30 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3583	Wendy Bertrand-Bolton	26 sept. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3583	Wendy Bertrand-Bolton	14 août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3583	Wendy Bertrand-Bolton	17 oct. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3583	Wendy Bertrand-Bolton	18 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3583	Wendy Bertrand-Bolton	18 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O/N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							3583	Ken Pleasance	14 oct. 2003	Visite des lieux	3	2	2	2	4,33
C.-B.	Ville de Vernon	Usine de purification de l'eau de Vernon (étape 1)	GM01	1 771 863 \$	O	Expansion	3602	Wendy Bertrand-Bolton	14 août 2002	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3602	Wendy Bertrand-Bolton	1 ^{er} mars 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3602	Wendy Bertrand-Bolton	13 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3602	Wendy Bertrand-Bolton	12 sept. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3602	Wendy Bertrand-Bolton	21 mai 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3602	Wendy Bertrand-Bolton	26 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3602	Wendy Bertrand-Bolton	31 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3602	Wendy Bertrand-Bolton	13 janv. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3602	Glen Brown	23 sept. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							3602	Ron Bazuk	21 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.	Ville de Vancouver	Vancouver – China Creek / Lower Canoe Creek – bassin des égouts sanitaires	GM01	2 866 666 \$	O	Nouveau	5504	Wendy Bertrand-Bolton	28 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.							5504	Wendy Bertrand-Bolton	4 avril 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	2	4,33
C.-B.	Ville de Prince George	Prince George – Hart Nechako – Amélioration de l'approvisionnement en eau – première étape	GM01	1 831 340 \$	O	Expansion	5531	Wendy Bertrand-Bolton	4 juin 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							5531	Wendy Bertrand-Bolton	19 août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							5531	Wendy Bertrand-Bolton	3 déc. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							5531	Wendy Bertrand-Bolton	3 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							5531	Wendy Bertrand-Bolton	22 nov. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							5531	Wendy Bertrand-Bolton	1 ^{er} sept. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Niveau de risque						
C.-B.	District de Salmon Arm	Centre de contrôle de la pollution de l'eau – étape 3B (phase un) – Salmon Arm	GM01	1 426 791 \$	O	Expansion	5902	Wendy Bertrand-Bolton	23 juin 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	4,33						
C.-B.							5902	Wendy Bertrand-Bolton	13 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	4,33						
C.-B.							5902	Wendy Bertrand-Bolton	7 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	4,33						
C.-B.							5902	Wendy Bertrand-Bolton	19 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	4,33						
C.-B.							5902	Wendy Bertrand-Bolton	14 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	4,33						
C.-B.							5902	Wendy Bertrand-Bolton	12 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	4,33						
C.-B.							5902	CAC	6 mars 2003	Financière	3	2	2	4,33						
C.-B.							5902	Ken Pleasance	30 sept. 2003	Visite des lieux	3	2	2	4,33						
C.-B.							District de Squamish	Installations de traitement des eaux usées de Squamish	GM01	3 743 332 \$	O	Expansion	5919	Wendy Bertrand-Bolton	14 avril 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	4,33
C.-B.													5919	Wendy Bertrand-Bolton	28 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	4,33
C.-B.	5919	Wendy Bertrand-Bolton	17 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							2	4,33						
C.-B.	5919	Wendy Bertrand-Bolton	31 mars 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							2	4,33						
C.-B.	5919	Wendy Bertrand-Bolton	15 nov. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							2	4,33						
C.-B.	5919	Wendy Bertrand-Bolton	25 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							2	4,33						
C.-B.	5919	Wendy Bertrand-Bolton	13 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							2	4,33						
C.-B.	5919	Wendy Bertrand-Bolton	10 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2							2	4,33						
C.-B.	5919	CAC	9 févr. 2004	Financière	3	2							2	4,33						
C.-B.	Ville de Vancouver	Vancouver – China Creek / Upper Canoe Creek – bassin des égouts sanitaire	GM01	3 166 666 \$	O	Nouveau							6064	N / D	N / D	N / D	3	1	3	4,33
C.-B.							6064	Wendy Bertrand-Bolton	4 avril 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	3	4,33						

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N		Numéro du projet	VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.	District de Port Hardy	Amélioration de l'infrastructure sanitaire de Port Hardy	GM01	1 078 066 \$	O	Expansion	9533	Wendy Bertrand-Bolton	26 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							9533	Wendy Bertrand-Bolton	3 oct. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							9533	Wendy Bertrand-Bolton	20 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							9533	Wendy Bertrand-Bolton	19 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							9533	Wendy Bertrand-Bolton	19 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							9533	Wendy Bertrand-Bolton	22 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	2	2	4,33
C.-B.							Ville de Kelowna	Kelowna – Programme de désinfection aux ultraviolets – étape un	GM01	1 479 882 \$	O	Nouveau	9576	Wendy Bertrand-Bolton	11 juil. 2005
C.-B.							9576	Ron Bazuk	20 avril 2004	Visite des lieux	3	1	3	2	4,33
C.-B.	Corporation de la ville de Courtenay	Extension du chemin Lerwick	LT01	1 000 000 \$	N	Nouveau	9706	Wendy Bertrand-Bolton	22 sept. 2005	Visite des lieux	2	2	3	2	4,33
C.-B.	Elk Valley Coal Discovery Centre Society	Elk Valley Coal Discovery Centre - Sparwood	ST02	1 000 000 \$	N	Nouveau	10674	Wendy Bertrand-Bolton	N / D	N / D	1	3	3	2	4,33
C.-B.	District de Houston	Installation de loisirs de Houston	CR06	1 000 000 \$	N	Nouveau	1038	Wendy Bertrand-Bolton	N / D	N / D	1	2	3	2	4,00
C.-B.	Ville de Burnaby	Programme de séparation des égouts de North Burnaby	GM01	4 733 333 \$	O	Expansion	1130	Wendy Bertrand-Bolton	2 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							1130	Wendy Bertrand-Bolton	17 nov. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							1130	Wendy Bertrand-Bolton	23 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							1130	Wendy Bertrand-Bolton	5 août 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							1130	Wendy Bertrand-Bolton	26 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							1130	Wendy Bertrand-Bolton	27 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							1130	Wendy Bertrand-Bolton	19 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							1130	Wendy Bertrand-Bolton		Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							1130	Wendy Bertrand-Bolton	23 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							1130	Wendy Bertrand-Bolton	22 août 2005	Visite des lieux	3	1	2	2	4,00
C.-B.	Ville de Kimberley	Centre aquatique de Kimberley	CR06	1 000 000 \$	N	Nouveau	1198	N/D	N/D	N/D	1	2	3	2	4,00
C.-B.	Ville de Dawson Creek	Centre aquatique de Dawson Creek	CR06	1 000 000 \$	N	Nouveau	2058	Wendy Bertrand-Bolton	14 juin 2005	Atténuation des impacts environnementaux	1	2	3	2	4,00
C.-B.	District de North Vancouver	Bibliothèque principale de North Vancouver Lynn Valley	CR07	1 000 000 \$	N	Nouveau	2385	N/D	N/D	N/D	1	2	3	2	4,00
C.-B.	Ville de Port Moody	Port Moody – phase 2 du redéveloppement du parc Rocky Point	CR06	1 000 000 \$	N	Nouveau	2523	Wendy Bertrand-Bolton	2 juin 2005	Atténuation des impacts environnementaux	1	2	3	2	4,00
C.-B.	District régional d'Okanagan-Similkameen	Amélioration du système d'approvisionnement en eau de Naramata	GM01	1 506 892 \$	O	Renouvellement	3409	Wendy Bertrand-Bolton	23 mai 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							3409	Wendy Bertrand-Bolton	6 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							3409	Wendy Bertrand-Bolton	3 févr. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							3409	Wendy Bertrand-Bolton	13 mai 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							3409	Wendy Bertrand-Bolton	31 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							3409	Wendy Bertrand-Bolton	23 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							3409	Wendy Bertrand-Bolton	6 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							3409	Wendy Bertrand-Bolton	9 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							3409	CAC	7 mars 2003	Financière	3	2	1	2	4,00
C.-B.							3409	Glen Brown	24 sept. 2003	Visite des lieux	3	2	1	2	4,00
C.-B.	Ville de Nanaimo	Réfection de l'infrastructure de Nanaimo (vieux centre-ville)	GM01	4 643 965 \$	O	Renouvellement	5480	Wendy Bertrand-Bolton	14 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5480	Wendy Bertrand-Bolton	14 oct. 05	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5480	Wendy Bertrand-Bolton	11 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							5480	Wendy Bertrand-Bolton	6 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5480	Wendy Bertrand-Bolton	18 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5480	Wendy Bertrand-Bolton	19 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5480	Wendy Bertrand-Bolton	13 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5480	Wendy Bertrand-Bolton	7 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5480	Wendy Bertrand-Bolton	12 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5480	Wendy Bertrand-Bolton	10 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5480	Wendy Bertrand-Bolton	8 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5480	Ron Bazuk	8 avril 2004	Visite des lieux	3	2	1	2	4,00
C.-B.	Corporation de la ville de Nelson	Amélioration de l'usine de traitement des eaux usées de Nelson	GM01	1 121 200 \$	O	Renouvellement	5733	Wendy Bertrand-Bolton	20 juin 2002	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5733	Wendy Bertrand-Bolton	28 mai 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5733	Wendy Bertrand-Bolton	6 nov. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5733	Wendy Bertrand-Bolton	28 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5733	Wendy Bertrand-Bolton	11 déc. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5733	Wendy Bertrand-Bolton	30 juin 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5733	Wendy Bertrand-Bolton	20 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
							5733	Wendy Bertrand-Bolton	23 févr. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1		4,00
C.-B.							5733	Wendy Bertrand-Bolton	26 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5733	Wendy Bertrand-Bolton	3 févr. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5733	Wendy Bertrand-Bolton	14 août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet		Projet vert O/N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque	
C.-B.							5733	Wendy Bertrand-Bolton	17 janv. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5733	Glen Brown	9 oct. 2003	Visite des lieux	3	2	1	2	4,00
C.-B.	District régional de Kootenay Boundary	Amélioration du système d'approvisionnement en eau et remplacement des canalisations principales de Fruitvale	GM01	1 444 010 \$	O	Renouvellement	5823	Wendy Bertrand-Bolton	28 août 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5823	Wendy Bertrand-Bolton	22 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5823	Wendy Bertrand-Bolton	28 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5823	Wendy Bertrand-Bolton	22 janv. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5823	Wendy Bertrand-Bolton	22 avril 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5823	Wendy Bertrand-Bolton	13 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5823	Wendy Bertrand-Bolton	11 août 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5823	Wendy Bertrand-Bolton	2 mai 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5823	Wendy Bertrand-Bolton	18 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5823	Wendy Bertrand-Bolton	26 juil. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.							5823	Ken Pleasance	17 oct. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	1	2	4,00
C.-B.	Ville de Surrey	Programme incitatif de compteurs d'eau	GM02	3 090 000 \$	O	Expansion	5982	Wendy Bertrand-Bolton	22 juin 2005	Visite des lieux	3	1	2	2	4,00
C.-B.	Ville de Vancouver	Vancouver – China Creek / Upper Canoe Creek – extension de la canalisation du bassin des égouts sanitaire	GM01	3 100 000 \$	O	Expansion	5997	Ken Pleasance	17 oct. 2003	Visite des lieux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							5997	Wendy Bertrand-Bolton	25 juil. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							5997	Wendy Bertrand-Bolton	21 avril 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							5997	Wendy Bertrand-Bolton	27 janv. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							5997	Wendy Bertrand-Bolton	27 oct. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale		Nature du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
C.-B.							5997 Wendy Bertrand-Bolton	6 août 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							5997 Wendy Bertrand-Bolton	29 mars 2004	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							5997 Wendy Bertrand-Bolton	4 avril 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.							5997 Wendy Bertrand-Bolton	31 juil. 2003	Atténuation des impacts environnementaux	3	1	2	2	4,00
C.-B.	Corporation du comté de Spallumcheen	Complexe récréatif d'Armstrong/Spallumcheen	CR06	1 000 000 \$	N	Nouveau	8153 N/D	N/D	N/D	1	2	3	2	4,00
C.-B.	Ville de Nanaimo	Centre des congrès de Vancouver Centre	ST03	1 000 000 \$	N	Nouveau	8731 N/D	N/D	N/D	1	2	3	2	4,00
C.-B.	Ville de Revelstoke	Centre aquatique de Revelstoke	CR06	1 000 000 \$	N	Nouveau	8949 N/D	N/D	N/D	1	2	3	2	4,00
C.-B.	Commission des parcs de Vancouver	Remise à neuf du Centre communautaire Sunset	CR04	2 000 000 \$	N	Nouveau	9235 Wendy Bertrand-Bolton	27 juin 2005	Atténuation des impacts environnementaux	1	2	3	2	4,00
C.-B.	Ville de William Lake	Centre de découverte et de tourisme de William Lake	ST01	1 000 000 \$	N	Nouveau	10133 N/D	N/D	N/D	1	2	3	2	4,00
C.-B.	District de Saanich	Bibliothèque de Saanich-Tillicum	CR07	1 000 000 \$	N	Nouveau	10161 N/D	N/D	N/D	1	2	3	2	4,00
C.-B.	District régional Central Okanagan	Centre communautaire multifonctionnel Mount Boucherie, Westside	CR06	1 000 000 \$	N	Nouveau	10164 N/D	N/D	N/D	1	2	3	2	4,00
C.-B.	Société du parc de préservation de la faune de Kamloops	Centre de découverte et de préservation de la faune de Kamloops-Colombie-Britannique	ST02	1 000 000 \$	N	Nouveau	10165 Wendy Bertrand-Bolton	22 juin 2005	Atténuation des impacts environnementaux	1	2	3	2	4,00
C.-B.							10165 Mary Slanina	31 mai 2005	Visite des lieux	1	2	3	2	4,00
C.-B.	Société de l'aéroport de Terrace-Kitimat	Extension de la piste 33 de l'aéroport Terrace-Kitimat	LT08	1 000 000 \$	N	Expansion	10837 N/D	N/D	N/D	2	2	2	2	4,00
C.-B.	Ville de Port Moody	Centre sportif de Port Moody	CR06	1 000 000 \$	N	Nouveau	11244 Wendy Bertrand-Bolton	6 sept. 2005	Atténuation des impacts environnementaux	1	2	3	2	4,00

Légende :
Aucun échantillon pour contrôle de gestion
Utilisé pour tester les coûts non admissibles
Utilisé pour tester les avantages prévus
Utilisé pour tester les appels d'offres
Note :
Tous les projets ont fait l'objet d'un test de retard
Conformité aux lois – dix premiers projets

Annexe 3 – Rapport d'Infrastructure Canada : Manitoba³

³ Extrait de l'*Annexe 3 : Rapport d'Infrastructure Canada : Manitoba – toutes les régions*. Aux fins de ce rapport, nous avons retiré cinq des colonnes.

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet	Contribution fédérale	Projet vert O / N	Nature du projet		NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION		Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance		Ampleur de l'impact	Niveau de risque
Man.	True North Entertainment Centre Inc.	Projet de True North Entertainment Centre	CR06	12 000 000 \$	N	Nouveau	7155	N/D	N/D	N/D*	1	3	3	3	5,33
Man.	Ville de Winnipeg	Réfection des quais du centre-ville de Winnipeg	LT01	9 829 999 \$	N	Nouveau	259	N/D	N/D	N/D*	2	1	3	3	5,00
Man.	Municipalité rurale de Brokenhead	Projet d'égouts et de système d'approvisionnement en eau de Brokenhead/Tyndall/Garson	GM01	2 200 000 \$	O	Nouveau	2941	N/D	N/D	N/D*	3	2	3	2	4,67
Man.	Municipalité rurale de Ritchot	Projet de système de distribution d'eau de la MR de Ritchot St. Adolphe/Île-des-Chênes	GM01	2 000 000 \$	O	Nouveau	2376	N/D	N/D	N/D*	3	2	3	2	4,67
Man.	Riverside Management Inc.	Expansion du Parc CanWest Global	CR06	1 500 000 \$	O	Expansion	4424	N/D	N/D	N/D*	1	3	2	2	4,00
Man.	Manitoba Cardiac Institute (REH-FIT) Inc.	Expansion du Centre de réadaptation et de conditionnement physique des Kinsmen	CR06	1 300 000 \$	N	Expansion	4415	N/D	N/D	N/D*	1	3	2	2	4,00
Man.	Ville de Brandon	Construction d'installations de recyclage – Conseil de recyclage Westman / ville de Brandon	GM04	633 332 \$	N	Nouveau	6563	N/D	N/D	N/D*	3	3	3	1	4,00
*données vérifiées pas dans le SPGII															

Légende :
Utilisé pour tester les coûts non admissibles et la conformité aux lois
Utilisé pour tester les appels d'offres ou l'équivalent
Note :
Tous les projets ont été testés pour les avantages prévus
Tous les projets ont été testés pour les retards d'exécution

Annexe 4 – Rapport d’Infrastructure Canada : Saskatchewan⁴

⁴ Extrait de l’*Annexe 4 – Rapport d’Infrastructure Canada : Saskatchewan – toutes les régions*. Aux fins de ce rapport, nous avons retiré cinq des colonnes.

Partie 1 – Projets qui présentent un risque élevé et qui serviront à tester les mesures de contrôle au 31 mars 2006 et à vérifier les projets après le 31 mars 2006

Région	Nom du demandeur	Titre du projet	Code du type de projet		Projet vert O / N	Nature du projet	Numéro du projet	NOM DU VÉRIFICATEUR	DATE DE LA VÉRIFICATION	Type de vérification	Probabilité - règlements	Probabilité - gouvernance	Probabilité - nature	Ampleur de l'impact	Niveau de risque
Sask.	Prince Albert	Expansion du site d'enfouissement sanitaire	GM03	1 191 927 \$	O	Nouveau	7754	Peter Goode	31 mars 2005	Atténuation des impacts environnementaux	3	2	3	2	4,67
Sask.	Regina	Construction de canalisations d'eau entre l'usine de traitement des eaux usées de Buffalo Pound et Regina	GM01	3 925 900 \$	O	Nouveau	7380	N/D	N/D	N/D	3	1	3	2	4,33
Sask.	Regina	Remplacement des compteurs d'eau	GM01	1 083 087 \$	O	Nouveau	7381	N/D	N/D	N/D	3	1	3	2	4,33
Sask.	Saskatoon	Échangeur et viaduc de la promenade Circle et de la 22 ^e rue à Saskatoon	LT01	3 366 719 \$	N	Nouveau	1122	Peter Goode	4 juin 2002	Avantages	2	1	3	2	4,00
Sask.							1122	Peter Goode	4 juin 2002	Atténuation des impacts environnementaux	2	1	3	2	4,00
Sask.	Prince Albert Arts Board Inc.	scène	CR03	2 000 000 \$	N	Nouveau	1531	Peter Goode	26 sept. 2002	Avantages	1	2	3	2	4,00
Sask.							1531	Peter Goode	26 sept. 2002	Atténuation des impacts environnementaux	1	2	3	2	4,00
Sask.	Association des administrateurs de la bibliothèque de la Saskatchewan	Accès à Internet à haute vitesse dans les bibliothèques publiques de la Saskatchewan	HS03	2 237 696 \$	N	Expansion	4092	N/D	N/D	N/D	1	3	2	2	4,00
Sask.	Saskatoon	Atténuation des bruits de la circulation routière	LT01	1 231 999 \$	N	Nouveau	7793	Doug Roper	28 sept. 2004	Avantages	2	1	3	2	4,00
Sask.							7793	Doug Roper	28 sept. 2004	Atténuation des impacts environnementaux	2	1	3	2	4,00

Légende :

Utilisé pour tester les coûts non admissibles

Utilisé pour tester les appels d'offres, etc.

Note :

Tous les projets font l'objet de tests de contrôle de la gestion, des avantages prévus, de la conformité aux lois et des retards d'exécution

Annexe 5 – Ampleur des impacts par catégorie – participation financière fédérale⁵

Sommaire de tous les projets qui ont reçu une aide fédérale					
Total des contributions en dollars par catégorie d'ampleur des impacts et par province					
Province	3	2	1	0	Total
Alberta	49 771 912 \$	42 841 860 \$	38 470 349 \$	37 138 091,41 \$	168 222 212,41 \$
Colombie-Britannique	73 800 361 \$	126 453 039 \$	53 801 042 \$	14 373 696 \$	268 428 138 \$
Saskatchewan	- \$	18 943 337 \$	22 587 491 \$	14 817 238 \$	56 348 066 \$
Manitoba	21 829 999 \$	11 999 000 \$	16 989 279,19 \$	10 052 851,47 \$	60 871 129,66 \$
	145 402 272 \$	200 237 236 \$	131 848 161,19 \$	76 381 876,88 \$	553 869 546,07 \$

Modèle original

Secteurs à risque élevé – total par province			
Province	Risque > 4,00	Contribution totale	% du total de la province
Alberta	90 629 664 \$	168 222 212,41 \$	54 %
Colombie-Britannique	179 576 068 \$	268 428 138 \$	67 %
Saskatchewan	15 037 328 \$	56 348 066 \$	27 %
Manitoba	29 463 331,38 \$	60 871 129,66 \$	48 %
Total	314 706 391,38 \$	553 869 546,07 \$	57 %

Le Cadre a identifié 57 % de tous les projets qui ont reçu une aide financière fédérale.

D'après les nouveaux calculs

Secteurs à risque élevé – total par province			
	Risque > 4,00	Contribution totale	% du total de la province
Alberta	73 909 088 \$	168 222 212,41 \$	44 %
Colombie-Britannique	157 589 081 \$	268 428 138 \$	59 %
Saskatchewan	6 924 371 \$	56 348 066 \$	12 %
Manitoba	31 302 331,38 \$	60 871 129,66 \$	51 %
	\$	553 869 546,07 \$	49 %

Le Cadre a identifié 49 % de tous les projets qui ont reçu une aide financière fédérale.

⁵ Extrait de *Ampleur des impacts, Rapport d'Infrastructure Canada – toutes les régions.*

Annexe 6 – Bénéficiaires supplémentaires en vertu du second modèle

Projets qui présentent un risque supérieur à 4 en vertu de la nouvelle méthode de calcul						
Alb.	Ville d'Edmonton	Rotary Millenium House (Projet II de l'EICHS)	AH01	Logement à prix modique	Projet terminé	604 621 \$
Alb.	Fondation du Fort Edmonton	Projet du parc d'attraction et d'exposition des années 1920	CR01	Installations culturelles et récréatives	Projet approuvé	278 726 \$
Projets qui présentent un risque supérieur à 4 en vertu de la nouvelle méthode de calcul						
C.-B.	Société d'histoire de Britannia Beach	Remise en état du concentrateur de la mine Britannia	CR01	Installations culturelles et récréatives	Projet approuvé	1 000 000 \$
C.-B.	Société des installations sportives du millénaire	Vancouver – Projet des installations sportives du millénaire	CR06	Installations culturelles et récréatives	Projet approuvé	850 000 \$
C.-B.	Société du centre récréatif de l'île Saturna	Centre culturel et récréatif de Saturna	CR04	Installations culturelles et récréatives	Projet approuvé	554 439 \$
C.-B.	Société de développement économique et communautaire de Golden et des environs	Centre d'information des visiteurs de Golden	ST01	Infrastructure de soutien au tourisme	Projet approuvé	663 333 \$
Projets qui présentent un risque supérieur à 4 en vertu de la nouvelle méthode de calcul						
Man.	Corporation de renouveau de la collectivité de North End	Centre de développement du bien-être de North End	CR06	Installations culturelles et récréatives	Projet approuvé	1 000 000 \$
Man.	Centre des Philippins canadiens du Manitoba	Philippine-Canadian Center of Manitoba, Inc.	CR04	Installations culturelles et récréatives	Projet approuvé	300 000 \$
Man.	Centre communautaire de Red River	Installations communautaires multifonctionnelles	CR06	Installations culturelles et récréatives	Projet approuvé	539 000 \$
Projets qui présentent un risque supérieur à 4 en vertu de la nouvelle méthode de calcul						
Sask.	PINEHOUSE	Amélioration de l'usine et du système de traitement des eaux usées – section nord	GM01	Infrastructure municipale verte	Projet approuvé	353 741 \$
Sask.	CREIGHTON	Amélioration du poste de pompage du système d'égouts (section nord)	GM01	Infrastructure municipale verte	Projet approuvé	355 947 \$
Sask.	LA LOCHE	Amélioration et remplacement du système de pompage et de l'usine de traitement des eaux usées de la section nord	GM01	Infrastructure municipale verte	Projet approuvé	400 000 \$
Sask.	LA RONGE	Amélioration du système d'eau potable et des eaux d'égout – section nord	GM01	Infrastructure municipale verte	Projet approuvé	385 060 \$

Annexe 7– Sommaire des procédures sommaires et des heures consacrées

A. PLANIFICATION

Procédures de vérification	Heures
Rencontrer le personnel de vérification interne du PDEO pour finaliser le plan de vérification.	80
Toutes les trois semaines, rencontrer les membres du Comité directeur pour présenter un plan de vérification, discuter des conclusions provisoires et des questions connexes et discuter du rapport de vérification provisoire.	

B. EXÉCUTION

1. Contrôles de gestion

Procédures de vérification	Heures
Documenter, évaluer et tester les principales mesures de contrôle de la gestion et de l'administration au bureau principal du PDEO.	50
Examiner les neuf mesures de contrôle clés et tester leur efficacité.	40
Alberta Tester les mesures de contrôle des 13 projets à risque élevé non encore vérifiés.	
Colombie-Britannique Aucun test nécessaire.	
Manitoba Tester les mesures de contrôle des 10 projets à risque élevé du Manitoba.	
Saskatchewan Tester les mesures de contrôle des 11 projets à risque élevé de la Saskatchewan.	40
Faire en sorte que les mesures correctives proposées dans les rapports de vérification soient prises rapidement. Résumer les conclusions et les rapports de suivi des ententes à ce jour dans toutes les provinces.	15

2. Coûts non admissibles

Procédures de vérification	Heures
Tester les mesures de contrôle par rapport aux livres ou aux factures des bureaux provinciaux.	40
Alberta Tester les mesures de contrôle des 11 projets à risque élevé restants.	
Colombie-Britannique Tester les mesures de contrôles d'un échantillonnage de 10 projets à risque élevé pas encore vérifiés.	
Manitoba Tester les mesures de contrôle des 5 projets à risque élevé restants du Manitoba.	
Saskatchewan Tester les mesures de contrôle des 10 projets à risque élevé restants de la Saskatchewan.	40

3. Avantages prévus

Procédures de vérification	Heures
Alberta Examiner un échantillonnage de dix projets à risque élevé qui n'ont pas fait l'objet de visite des lieux et vérifier la documentation afférente comme le plan et la photo du projet final.	40
Colombie-Britannique Examiner un échantillonnage de dix projets à risque élevé qui n'ont pas fait l'objet de visite des lieux et vérifier la documentation afférente comme le plan et la photo du projet final.	
Manitoba Examiner un échantillonnage des dix projets à risque élevé qui n'ont pas fait l'objet de visite des lieux et vérifier la documentation afférente comme le plan et la photo du projet final.	

Saskatchewan Examiner un échantillonnage des dix projets à risque élevé qui n'ont pas fait l'objet de visite des lieux et vérifier la documentation afférente comme le plan et la photo du projet final.	40
Examiner les déclarations obligatoires des vérifications des projets à risque élevé. Tester tous les projets à risque dans toutes les provinces.	40
Examiner l'information sur les avantages prévus et les avantages obtenus inscrits dans le SPGII.	40

4. Appels d'offres ou diligence raisonnable équivalente

Procédures de vérification	Heures
Examiner les appels d'offres pour toutes les composantes importantes des projets dont la gouvernance présente un risque élevé. Le cas échéant, on doit examiner la justification du non recours aux appels d'offres.	120
Alberta Le classement des 16 projets à risque élevé du point de vue de la gouvernance doit être confirmé par un examen des détails des appels d'offres avec les requérants.	
Colombie-Britannique Le classement des cinq projets à risque élevé du point de vue de la gouvernance doit être confirmé par un examen des détails des appels d'offres avec les requérants	
Manitoba Le classement des sept projets à risque élevé du point de vue de la gouvernance doit être confirmé par un examen des détails des appels d'offres avec les requérants	
Saskatchewan Le classement des cinq projets à risque élevé du point de vue de la gouvernance doit être confirmé par un examen des détails des appels d'offres avec les requérants	

5. Retards dans l'exécution du projet

Procédures de vérification	Heures
Examiner l'approbation finale de chacun des projets à risque élevé. Obtenir la date d'achèvement des 122 projets à risque élevé dans toutes les provinces.	35

6. Conformité aux lois, en particulier celles qui concernent l'environnement

Procédures de vérification	Heures
Alberta Examiner un échantillonnage des dix projets évalués pour approbation qui présentent le niveau de risque le plus élevé. Établir s'il y a eu un suivi pour atténuer les impacts sur l'environnement.	40
Colombie-Britannique L'ensemble du processus de vérification est important. Les procédures limitées sont appropriées. Examiner un échantillonnage des dix projets évalués pour approbation par un agent de protection de l'environnement qui présentent le niveau de risque le plus élevé. Établir s'il y a eu un suivi pour atténuer les impacts sur l'environnement.	
Manitoba Examiner les cinq projets à risque élevé évalués pour approbation par un agent de protection de l'environnement.	
Saskatchewan Examiner les 11 projets à risque élevé évalués pour approbation par un agent de protection de l'environnement. Examiner le suivi des trois vérifications de projets à risque élevé.	

C. FINALISATION ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Procédures de vérification	Heures
Toutes les deux semaines, préparer un registre des questions à traiter et le présenter au directeur de la vérification interne.	
Rencontrer le personnel de vérification interne du PDEO pour discuter des versions préliminaires du rapport de vérification et des conclusions connexes.	
Réviser le rapport de vérification préliminaire en tenant compte des discussions avec le personnel de vérification interne du PDEO et des réunions de bilan avec les représentants du comité de gestion.	

Rencontrer les membres du Comité directeur pour discuter avec eux du rapport de vérification final.	90
Réviser le rapport préliminaire en tenant compte des commentaires du Comité directeur.	
Préparer le rapport de vérification final qui sera présenté à la direction du PDEO.	

D. SOMMAIRE DES HEURES

Étapes	Heures
Planification	80
Exécution	460
Préparation des rapports	90
Total	630

E. SOMMAIRE DES RESSOURCES EMPLOYÉES

Nom	Tarif horaire	Niveau		
Al Mondor FCA	300 \$	Partenaire	70	21 000 \$
Richard Taylor CA	185 \$	Haut gestionnaire	220	40 700 \$
Pas encore affecté(s)	101 \$	1 ou 2 employés professionnels	340	34 300 \$
Total			630	96 000 \$

F. ÉVALUATION DES MENUES DÉPENSES

Dépenses	Coût
Billets d'avion	3 000 \$
Repas	2 500 \$
Hébergement	4 500 \$
Total	10 000 \$

Annexe H – Guide de mise en œuvre d'un cadre de vérification axé sur les risques pour le Programme Infrastructure Canada

Décembre 2005



Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Guide de mise en œuvre d'un cadre de vérification axé sur les risques pour le Programme Infrastructure Canada

Décembre 2005

Contenu

Introduction

But du guide

Clarification des responsabilités relatives à la vérification

Plan de vérification

Exigences applicables au plan de vérification

Objectifs de la vérification

Nombre de projets à vérifier

Nature des risques à prendre en compte dans la vérification

Divulcation des résultats de la vérification

Collaboration entre les divers ordres de gouvernement

Niveau et répartition des ressources

Annexes

Annexe I – Exigences du plan de vérification annuelle

Annexe II – Évaluation des risques et critères de classement des projets du PIC

Introduction

But du guide

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a produit un Guide du Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR) pour aider les ministères à répondre aux exigences de la Politique sur les paiements de transfert :

« Les ministères doivent élaborer un cadre de vérification fondé sur les risques pour la vérification des contributions, dont :

- *la désignation des bénéficiaires dont les activités doivent faire l'objet d'une vérification;*
- *le choix de vérificateurs compétents ou la reconnaissance de la compétence des vérificateurs engagés par le bénéficiaire;*
- *la détermination à savoir si la portée, la fréquence et le moment des vérifications répondent aux exigences du programme;*
- *la coordination des vérifications avec les autres participants à la vérification des mêmes bénéficiaires;*
- *la désignation des mesures de suivi requises pour faire suite aux résultats de la vérification. »*

En outre, l'Annexe B des ententes du PIC avec les provinces établit les objectifs clés des vérifications effectuées en vertu de ces ententes, soit les objectifs suivants :

- f) analyser la gestion d'ensemble et l'administration du programme d'infrastructures;
- g) déterminer si les fonds ont été dépensés pour les fins prévues et selon des critères d'économie, d'efficacité et d'efficacité en examinant les processus de sélection des projets et d'approbation des paiements, y compris la nature et l'ampleur des pièces justificatives, l'exactitude des renseignements à l'appui des demandes de paiement et la preuve d'autorisations appropriées et d'autres examens de la diligence raisonnable selon les circonstances;
- h) évaluer la conformité des projets aux lois appropriées, plus particulièrement celles en matière d'environnement, y compris les processus d'examen, d'évaluation et de suivi (nota : bien que l'accent soit mis sur la pertinence du système de gestion environnementale et sur la conformité, une vérification environnementale indépendante peut s'imposer dans certains cas);
- i) s'assurer que les renseignements et les processus et systèmes de suivi du projet et du programme d'infrastructures suffisent à identifier, à saisir, à valider et à surveiller la concrétisation des retombées prévues précisées durant le processus d'approbation des projets;
- j) s'assurer que des mesures promptes et opportunes sont prises pour donner suite aux constatations découlant de la vérification.

Le but de ce guide est de proposer une approche axée sur les risques pour établir quels bénéficiaires doivent faire l'objet d'une vérification comme le recommande le Guide du CVAR et élaborer une

approche axée sur les risques pour réaliser les objectifs de vérification décrits dans les ententes du PIC.

Clarification des responsabilités relatives à la vérification

Il faut bien distinguer l'« évaluation de programme » et les « vérifications » : l'évaluation d'un programme est le processus qui sert à voir si les objectifs du programme ont été atteints; la vérification sert à établir si les conditions de l'entente de contribution ont été respectées. L'évaluation relève d'Infrastructure Canada, la vérification, des provinces, des territoires et des municipalités.

L'élaboration et la mise en œuvre des plans de vérification incombent aux comités de gestion qui, chaque année, doivent préparer des plans de vérification et les soumettre à Infrastructure Canada au plus tard le 31 décembre pour l'exercice suivant.

Les vérifications de projets et les rapports de vérification annuels entrepris au cours de l'exercice précédent doivent être soumis à Infrastructure Canada au plus tard le 30 juin de chaque année.

Le suivi des recommandations des vérificateurs doit être fait au plus tard le 31 août de chaque année.

Plan de vérification

Exigences applicables au plan de vérification

L'annexe I décrit les exigences du plan de vérification annuel prévu dans les ententes du PIC. En vertu de ces exigences, le plan doit comprendre les éléments suivants :

1. les objectifs de la vérification;
2. la sélection (l'échantillonnage) des projets à vérifier axé(e) sur les risques;
3. la nature des risques ou des problèmes à prendre en compte dans la vérification (méthode de vérification);
4. un rapport sur les résultats de la vérification accessible au public;
5. un plan de collaboration entre les divers ordres de gouvernement;
6. le niveau et la répartition des ressources humaines et financières;
7. les échéanciers des vérifications.

Objectifs de la vérification

Les objectifs spécifiques des vérifications exigées sont décrits comme suit dans les ententes du PIC :

1. le cadre de gestion est approprié, il tient compte de l'analyse et de la gestion des risques et il assure la conformité des conditions de la présente entente;
2. les renseignements et les processus et systèmes de suivi du projet et du programme d'infrastructures suffisent à identifier, à saisir, à valider et à surveiller la réalisation des retombées prévues;
3. les requérants respectent les obligations ou les conditions environnementales, ou autres conditions rattachées à l'approbation de leurs projets;
4. les fonds sont utilisés aux fins prévues selon des critères d'économie, d'efficacité et d'efficacité;
5. les systèmes, les procédures et les pistes de vérification appropriés sont en place pour recueillir des renseignements pertinents et fiables sur les résultats du programme d'infrastructures aux fins de la vérification et de l'évaluation du programme;
6. les paiements sont faits conformément à l'entente et les responsables s'assurent que seuls les coûts admissibles sont dépensés pour les projets admissibles par les requérants admissibles dans les délais prescrits et que les objectifs de rendement sont atteints.

Tout autre objectif de vérification du Comité de gestion conjoint doit être inclus dans le Plan de vérification.

Nombre de projets à vérifier

Comme il a été indiqué ci-dessus, la vérification des requérants (projets) relève des provinces conformément aux politiques établies par le Comité de gestion. Le gouvernement fédéral fournit des données qui servent à choisir quels récipients feront l'objet d'une vérification par les Comités de gestion.

Les politiques du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada exigent que la gestion des vérifications repose sur une approche axée sur les risques. Cela comprend la sélection des requérants et des projets à vérifier. Cette approche exige une méthode de classement en ordre décroissant des projets selon les risques qu'ils présentent. Les projets qui présentent les risques les plus élevés font l'objet d'une vérification. Les autres projets peuvent aussi être choisis de manière intuitive ou selon le jugement du vérificateur ou du Comité de gestion.

Pour établir le niveau de risque d'un projet, il faut tenir compte de deux aspects : l'impact d'une vérification défavorable (p. ex. non-conformité, coûts non admissibles, etc.) et la probabilité que le risque se produise. On trouvera à l'Annexe II les critères d'évaluation des risques qui permettent de choisir les projets à vérifier pour le PIC. Ces critères sont décrits dans le plan de vérification.

Nature des risques à prendre en compte dans la vérification

Les procédures à appliquer dans la vérification doivent aussi reposer sur une approche axée sur les risques. Elles doivent prévoir le risque que les objectifs de la vérification ne soient pas atteints. Par conséquent, selon les objectifs décrits ci-dessus, ces risques sont les suivants :

1. le risque que le cadre de gestion ne soit pas approprié;
2. le risque que le système de suivi ou de surveillance soit insuffisant;
3. le risque que le requérant et le projet ne respecte pas les obligations ou les conditions environnementales;
4. le risque que les fonds ne soient pas utilisés aux fins prévues selon des critères d'économie;
5. le risque que les systèmes appropriés ne soient pas en place;
6. le risque que les coûts du projet ne soient pas admissibles.

Dès le départ, une évaluation indépendante doit donner l'assurance que le cadre de gestion est approprié. Le plan de vérification doit prévoir des vérifications de suivi pour assurer que le cadre de gestion est en place. Le cadre de gestion est un facteur clé pour réduire les autres risques.

En ce qui concerne ces autres risques et les objectifs de la vérification, on doit évaluer la probabilité et l'impact de chacun ainsi que les mesures de contrôle et les mécanismes qui réduisent efficacement chacun de ces risques. Le but ultime de ce processus est d'atteindre un niveau de risque résiduel pour chacun des objectifs.

Une fois achevé le processus d'évaluation des risques, on doit élaborer une « réponse » à la vérification axée sur les problèmes et les préoccupations qui en résultent. Par exemple, des procédures de vérification doivent être conçues pour assurer que les principales mesures de contrôle sont fiables et mises en œuvre. Si ces mesures sont inexistantes ou insuffisantes, des procédures de vérification et des tests sont effectués pour assurer que des erreurs ne se sont pas glissées dans la vérification.

Le plan de vérification doit comprendre une analyse des risques de la vérification et des mesures de contrôles connexes, ainsi que des recommandations pour remédier à ces risques.

Divulgarion des résultats de la vérification

Le plan de vérification doit aussi préciser le contenu des rapports prévus à la conclusion des vérifications. Les rapports sur la vérification des projets doivent formuler une opinion claire ou identifier les exceptions à la surveillance des avantages prévus, à la conformité aux obligations environnementales, aux dépenses selon des critères d'économie, à la pertinence des pistes de pistes de vérification et des méthodes comptables, et à l'admissibilité des coûts. On recommande qu'un modèle de rapport des dépenses soit élaboré et soumis à l'approbation du Comité de gestion avant l'exécution du processus de vérification.

Le Comité de gestion doit s'assurer que le public a accès aux résultats des vérifications et des examens.

Collaboration entre les divers ordres de gouvernement

Les ententes du PIC exigent que le plan de vérification soit élaboré selon une approche collaborative pour éviter la duplication inutile ou le chevauchement des activités de vérification et,

si possible, tirer parti des vérifications existantes. Pour faciliter ce processus, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada doit désigner un vérificateur principal pour le PIC. Le vérificateur :

- a) participerait à toutes les réunions relatives à la vérification et présenterait des conseils sur les meilleures pratiques pour élaborer et exécuter les plans de vérification;
- b) compilerait un plan et un rapport de vérification annuelle pour toutes les régions afin de s'assurer que le processus de vérification est conforme aux exigences du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada;
- c) ferait le lien entre les régions, le Conseil du Trésor et Infrastructure Canada pour faciliter les communications et assurer l'harmonisation et l'efficacité des processus de vérification.

Les comités de gestion de chacune des provinces sont responsables du choix des vérificateurs chargés de l'application de leurs plans de vérification annuelle.

Niveau et répartition des ressources

Le plan de vérification doit comprendre un budget annuel qui précise les détails des ressources humaines nécessaires et les sources de financement des frais de la vérification annuelle.

Une fois que les projets à vérifier sont choisis, le plan doit établir l'échéancier des vérifications et de la présentation des rapports de vérification.

Annexe I – Exigences du plan de vérification annuelle

Le Comité de gestion doit veiller à l'élaboration d'un plan de vérification annuelle conforme aux lignes directrices du programme et comprenant les éléments suivants :

a) Collaboration entre les ordres de gouvernement

Dans l'élaboration du plan de vérification, le Comité de gestion doit adopter une approche collaborative pour planifier et mettre en œuvre les vérifications afin d'éviter la duplication inutile ou le chevauchement des activités de vérification et, si possible, tirer parti des vérifications existantes effectuées par le gouvernement fédéral, les provinces ou les autorités locales.

b) Portée des activités de vérification

Le plan de vérification décrit la portée des activités de vérification à mener à chaque année. Le plan de vérification doit tenir compte d'une approche de gestion des risques et préciser ce qui suit :

- les objectifs de vérification à poursuivre pour l'année visée;
- le nombre de projets d'importance et de portée différentes à vérifier;
- la nature des risques ou des questions à aborder au cours de la vérification;
- le rapport des constatations découlant de la vérification.

c) Calendrier et rapports de vérification

Le plan de vérification annuel doit indiquer les dates prévues pour le commencement et la fin des vérifications et pour le dépôt du rapport de vérification. En vertu de la Politique d'examen du Conseil du Trésor du Canada, il incombe au Comité de gestion de s'assurer que les résultats de vérification et d'examen sont accessibles au grand public conformément à ladite politique.

d) Méthode de vérification

Le plan de vérification annuel doit décrire les méthodes à suivre pour chacune des vérifications, y compris le recours aux vérifications effectuées dans le cadre de plans de vérification du Canada, de l'Alberta et du requérant.

e) Niveau des ressources

Le plan de vérification annuel doit indiquer le niveau des ressources financières et humaines à affecter à l'exécution et la gestion des vérifications et la part de ces ressources que devront fournir les parties.

f) Normes de vérification

Toute vérification effectuée dans le cadre de la présente entente doit l'être en conformité des normes de vérification nationales ou fédérales généralement reconnues pour le type de vérification visée. Ces normes comprennent les normes de vérification généralement reconnues et les Normes relatives aux missions de certification de l'Institut canadien des comptables agréés.

Annexe II – Évaluation des risques et critères de classement des projets du PIC

On doit accorder à chacun des projets une cote en fonction des critères qui suivent :

L'évaluation de l'impact financier d'une éventuelle erreur de vérification d'un projet doit reposer sur les critères qui suivent :

Niveau de financement fédéral approuvé	Cote
Plus de 5 000 000 \$	3
De 975 000 \$ à 4 999 999 \$	2
De 250 000 \$ à 974 999 \$	1
Moins de 250 000 \$	-1

La cote de probabilité d'une erreur dans la vérification d'un projet repose sur trois éléments : 1) le type de structure de gouvernance du requérant; 2) la nature des exigences réglementaires du projet et 3) la nature du projet. La cote est établie selon les critères suivants :

Structure de gouvernance	
Type d'entité	Cote
ONG	3
Toutes les autres entités	2
Villes d'Edmonton et de Calgary	1
Exigences réglementaires	
Type de projet	Cote
RT, HST et GM	3
LT et ST	2
AH et CR	1
Nature du projet	
Nature	Cote
Nouveau	3
Extension	2
Amélioration	1

La cote finale est calculée selon une pondération de 50 p. 100 des impacts financiers et de 50 p. 100 de la moyenne des cotes accordées selon la structure de gouvernance, les exigences réglementaires et la nature du projet. Quand tous les projets ont reçu une cote, on en dresse une liste par ordre décroissant. Tous les projets qui reçoivent une cote de 4 et plus feront l'objet d'une vérification. Toutefois, les vérificateurs ou les gestionnaires peuvent soumettre d'autres projets à une vérification s'ils le jugent nécessaire.

La matrice de risques suivante illustre la relation entre la cote des impacts financiers et la cote de probabilité (basée sur la structure de gouvernance, les exigences réglementaires et la nature du projet). Les zones claires représentent les projets à risque élevé qui doivent faire l'objet d'une vérification.

Matrice de risques

Impact	3	4	5	6
	2	3	4	5
	1	2	3	4
	-1	0	1	2
		1	2	3
Probabilité				

Le modèle ci-dessus est conçu pour identifier les projets pour lesquels on doit envisager une vérification. Il ne remplace pas l'utilisation des connaissances locales des bénéficiaires spécifiques. Les décideurs des régions doivent encore envisager de faire des vérifications supplémentaires quand ils prennent connaissance de problèmes qui les préoccupent.

**Annexe I – Guide de mise en œuvre d'un
cadre de vérification axé sur les risques pour
le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale
du Programme Infrastructure Canada**

Décembre 2005



Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Guide de mise en œuvre d'un cadre de vérification axé sur les risques pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale du Programme Infrastructure Canada

Décembre 2005

Contenu

Introduction

But du guide

Clarification des responsabilités relatives à la vérification

Plan de vérification

Exigences applicables au plan de vérification

Objectifs de la vérification

Nombre de projets à vérifier

Nature des risques à prendre en compte dans la vérification

Divulgence des résultats de la vérification

Collaboration entre les divers ordres de gouvernement

Niveau et répartition des ressources

Annexes

Annexe I – Exigences du plan de vérification annuelle

Annexe II – Exemple : Évaluation des risques et critères de classement des projets du PIC

Introduction

But du guide

Infrastructure Canada a produit les documents suivants relativement aux exigences de vérification de son Fonds sur l'infrastructure municipale rurale :

1. Directive sur les rapports – la vérification – l'évaluation – Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), en date de novembre 2004;
2. Guide de mise en œuvre d'un cadre de vérification axé sur les risques pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale du Programme Infrastructure Canada, en date de février 2005

Le but de ce guide est de suggérer un plan pratique pour mettre en œuvre les recommandations qui se trouvent dans ces deux documents. Il doit être lu conjointement avec ces documents.

Clarification des responsabilités relatives à la vérification

Les Directives distinguent l'« évaluation de programme » et les « vérifications » : l'évaluation d'un programme est le processus qui sert à voir si les objectifs du programme ont été atteints; la vérification sert à établir si les conditions de l'entente de contribution ont été respectées. L'évaluation relève d'Infrastructure Canada, la vérification, des provinces, des territoires et des municipalités.

L'élaboration et la mise en œuvre des plans de vérification incombent aux comités de gestion qui, chaque année, doivent préparer des plans de vérification et les soumettre à Infrastructure Canada au plus tard le 31 décembre pour l'exercice suivant.

Les vérifications de projets et les rapports de vérification annuels entrepris au cours de l'exercice précédent doivent être soumis à Infrastructure Canada au plus tard le 30 juin de chaque année.

Le suivi des recommandations des vérificateurs doit être fait au plus tard le 31 août de chaque année.

Plan de vérification

Exigences applicables au plan de vérification

L'annexe I décrit les exigences du plan de vérification annuel du Conseil du Trésor, d'Infrastructure Canada et du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale. En vertu de ces exigences et des exigences de vérification antérieures, le plan doit comprendre les éléments suivants :

8. les objectifs de la vérification;
9. la sélection (l'échantillonnage) des projets à vérifier axé(e) sur les risques;
10. la nature des risques ou des problèmes à prendre en compte dans la vérification (méthode de vérification);
11. un rapport sur les résultats de la vérification accessible au public;
12. un plan de collaboration entre les divers ordres de gouvernement;
13. le niveau et la répartition des ressources humaines et financières;
14. les échéanciers des vérifications.

On trouvera ci-dessous une description détaillée de ces exigences.

Objectifs de la vérification

Les objectifs spécifiques des vérifications exigées sont décrits comme suit dans les directives sur les rapports :

1. les requérants respectent les obligations ou les conditions environnementales, ou autres conditions légales rattachées à l'approbation de leurs projets, y compris, la sélection, l'évaluation et le suivi;
2. les systèmes, les procédures et les pistes de vérification appropriés sont en place pour recueillir des renseignements pertinents et fiables sur les résultats du programme d'infrastructures aux fins de la vérification et de l'évaluation du programme;
3. les paiements sont faits conformément à l'entente et les responsables s'assurent que seuls les coûts admissibles sont dépensés pour les projets admissibles par les requérants admissibles dans les délais prescrits et que les objectifs de rendement sont atteints.

Tout autre objectif de vérification du Comité de gestion conjoint doit être inclus dans le Plan de vérification.

Nombre de projets à vérifier

Comme il a été indiqué ci-dessus, la vérification des requérants (projets) relève des provinces conformément aux politiques établies par le Comité de gestion. Le gouvernement fédéral fournit des données qui servent à choisir quels récipients feront l'objet d'une vérification par les Comités de gestion.

Les politiques du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada exigent que la gestion des vérifications repose sur une approche axée sur les risques. Cela comprend la sélection des requérants et des projets à vérifier. Cette approche exige une méthode de classement en ordre décroissant des projets selon les risques qu'ils présentent. Les projets qui présentent les risques les

plus élevés font l'objet d'une vérification. Les autres projets peuvent aussi être choisis de manière intuitive ou selon le jugement du vérificateur ou du Comité de gestion.

Pour établir le niveau de risque d'un projet, il faut tenir compte de deux aspects : l'impact d'une vérification défavorable (p. ex. non-conformité, coûts non admissibles, etc.) et la probabilité que le risque se produise. On trouvera à l'Annexe II les critères d'évaluation des risques qui permettent de choisir les projets à vérifier pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale. Ces critères sont décrits dans le plan de vérification.

Nature des risques à prendre en compte dans la vérification

Les procédures à appliquer dans la vérification doivent aussi reposer sur une approche axée sur les risques. Elles doivent prévoir le risque que les objectifs de la vérification ne soient pas atteints. Par conséquent, selon les objectifs décrits ci-dessus, ces risques sont les suivants :

7. le risque que le requérant et le projet ne respecte pas les obligations ou les conditions environnementales;
8. le risque que le système de suivi ou de surveillance soit insuffisant;
9. le risque que les coûts du projet ne soient pas admissibles.

Dès le départ, une évaluation indépendante doit donner l'assurance que le cadre de gestion est approprié. Le plan de vérification doit prévoir des vérifications de suivi pour assurer que le cadre de gestion est en place. Le cadre de gestion est un facteur clé pour réduire les autres risques.

En ce qui concerne ces autres risques et les objectifs de la vérification, on doit évaluer la probabilité et l'impact de chacun ainsi que les mesures de contrôle et les mécanismes qui réduisent efficacement chacun de ces risques. Le but ultime de ce processus est d'atteindre un niveau de risque résiduel pour chacun des objectifs.

Une fois achevé le processus d'évaluation des risques, on doit élaborer une « réponse » à la vérification axée sur les problèmes et les préoccupations qui en résultent. Par exemple, des procédures de vérification doivent être conçues pour assurer que les principales mesures de contrôle sont fiables et mises en œuvre. Si ces mesures sont inexistantes ou insuffisantes, des procédures de vérification et des tests sont effectués pour assurer que des erreurs ne se sont pas glissées dans la vérification.

Le plan de vérification doit comprendre une analyse des risques de la vérification et des mesures de contrôles connexes, ainsi que des recommandations pour remédier à ces risques.

Divulgarion des résultats de la vérification

Le plan de vérification doit aussi préciser le contenu des rapports prévus à la conclusion des vérifications. Les rapports sur la vérification des projets doivent formuler une opinion claire ou identifier les exceptions à la surveillance des avantages prévus, à la conformité aux obligations environnementales, aux dépenses selon des critères d'économie, à la pertinence des pistes de pistes de vérification et des méthodes comptables, et à l'admissibilité des coûts. On recommande qu'un modèle de rapport des dépenses soit élaboré et soumis à l'approbation du Comité de gestion avant l'exécution du processus de vérification.

Le Comité de gestion doit s'assurer que le public a accès aux résultats des vérifications et des examens.

Collaboration entre les divers ordres de gouvernement

Les ententes du FIMR exigent que le plan de vérification soit élaboré selon une approche collaborative pour éviter la duplication inutile ou le chevauchement des activités de vérification et, si possible, tirer parti des vérifications existantes. Pour faciliter ce processus, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada doit désigner un vérificateur principal pour toutes les régions. Le vérificateur :

- d) participerait à toutes les réunions relatives à la vérification et présenterait des conseils sur les meilleures pratiques pour élaborer et exécuter les plans de vérification;

- e) compilerait un plan et un rapport de vérification annuelle pour toutes les régions afin de s'assurer que le processus de vérification est conforme aux exigences du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada;
- f) ferait le lien entre les régions, le Conseil du Trésor et Infrastructure Canada pour faciliter les communications et assurer l'harmonisation et l'efficacité des processus de vérification.

Les comités de gestion de chacune des provinces sont responsables du choix des vérificateurs chargés de l'application de leurs plans de vérification annuelle.

Niveau et répartition des ressources

Le plan de vérification doit comprendre un budget annuel qui précise les détails des ressources humaines nécessaires et les sources de financement des frais de la vérification annuelle.

Une fois que les projets à vérifier sont choisis, le plan doit établir l'échéancier des vérifications et de la présentation des rapports de vérification.

Annexe I – Exigences du plan de vérification annuelle

Infrastructure Canada s'en remettra aux vérifications effectuées par le Comité directeur pour fournir une vue d'ensemble du programme à l'échelle nationale. Une vérification annuelle de l'Entente canado-provinciale sera effectuée chaque année et elle couvrira les données financières et autres.

Les activités de vérification des projets seront consignées à la page de vérification du Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures (SPGII) et feront l'objet de questions à la page sur la fin des projets.

Le Comité de gestion devra s'assurer que tous les résultats des vérifications et des examens sont accessibles au grand public. Les comptes et les registres seront conservés pendant trois ans après la fermeture des comptes en vertu de l'Entente de contribution.

Objectifs de la vérification

La vérification annuelle devra être effectuée par des vérificateurs accrédités conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et présentée aux gouvernements du Canada et des provinces.

Ces objectifs sont les suivants :

- évaluer la conformité aux conditions de l'Entente de contribution et d'admissibilité des dépenses réclamées;
- évaluer la qualité des contrôles de la gestion, financiers et non financiers et des mécanismes pour gérer les risques avec efficacité;
- fournir une opinion indépendante de la présentation adéquate des données financières et non financières, y compris les exigences légales fournies par les gestionnaires du programme et du projet.

Plans de vérification annuelle

Le Comité de gestion doit administrer la fonction de vérification. Afin d'optimiser l'efficacité de l'utilisation des ressources de vérification, le Canada, les provinces, les autorités locales et les organismes doivent adopter une approche de vérification unique acceptable par tous les ordres de gouvernement. Les plans de vérification doivent reposer sur une collaboration entre les divers ordres de gouvernement pour répondre aux exigences de vérification de tous les partenaires et éviter les chevauchements. Un plan de vérification annuelle sera préparé et soumis au Canada et aux provinces par le Comité directeur.

Les plans de vérification doivent être élaborés en fonction d'une approche de gestion des risques et préciser les points suivants :

- les objectifs de vérification à atteindre pour l'exercice en question;
- les vérifications faites en fonction d'un échantillonnage des divers niveaux de financement et de risque;
- la méthode de vérification, y compris l'utilisation de vérifications effectuées en vertu des plans de vérification;
- le niveau des ressources (financières et humaines) accordées au plan de vérification;
- une entente claire sur l'accès aux documents de travail par le Canada et le Manitoba;
- les échéanciers de vérification et l'accès public aux rapports de vérification.

Dans certains cas, on peut exiger une vérification environnementale distincte. Les vérifications peuvent être affichées sur les sites Web pertinents des ministères et des organismes et fournis en vertu des lois sur l'accès à l'information.

Annexe II – Exemple d'évaluation des risques et critères de classement des projets du PIC

On doit accorder à chacun des projets une cote en fonction des critères qui suivent :

L'évaluation de l'impact financier d'une éventuelle erreur de vérification d'un projet doit reposer sur les critères qui suivent :

Niveau de financement fédéral approuvé	Cote
Plus de 5 000 000 \$	3
De 975 000 \$ à 4 999 999 \$	2
De 250 000 \$ à 974 999 \$	1
Moins de 250 000 \$	-1

La cote de probabilité d'une erreur dans la vérification d'un projet repose sur trois éléments : 1) le type de structure de gouvernance du requérant; 2) la nature des exigences réglementaires du projet et 3) la nature du projet. La cote est établie selon les critères suivants :

Structure de gouvernance	
Type d'entité	Cote
ONG	3
Toutes les autres entités	2
Villes d'Edmonton et de Calgary	1
Exigences réglementaires	
Type de projet	Cote
RT, HST et GM	3
LT et ST	2
AH et CR	1
Nature du projet	
Nature	Cote
Nouveau	3
Extension	2
Amélioration	1

La cote finale est calculée selon une pondération de 50 p. 100 des impacts financiers et de 50 p. 100 de la moyenne des cotes accordées selon la structure de gouvernance, les exigences réglementaires et la nature du projet. Quand tous les projets ont reçu une cote, on en dresse une liste par ordre décroissant. Tous les projets qui reçoivent une cote de 4 et plus feront l'objet d'une vérification. Toutefois, les vérificateurs ou les gestionnaires peuvent soumettre d'autres projets à une vérification s'ils le jugent nécessaire.

La matrice de risques suivante illustre la relation entre la cote des impacts financiers et la cote de probabilité (basée sur la structure de gouvernance, les exigences réglementaires et la nature du projet). Les zones claires représentent les projets à risque élevé qui doivent faire l'objet d'une vérification.

Matrice de risques

Impact	3	4	5	6
	2	3	4	5
	1	2	3	4
	-1	0	1	2
		1	2	3
Probabilité				

Le modèle ci-dessus est conçu pour identifier les projets pour lesquels on doit envisager une vérification. Il ne remplace pas l'utilisation des connaissances locales des bénéficiaires spécifiques. Les décideurs des régions doivent encore envisager de faire des vérifications supplémentaires quand ils prennent connaissance de problèmes qui les préoccupent.